

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 25 février au 3 mars 2011 - N° 6353 - 60^{ème} année



BICENTENAIRE DU CODE PÉNAL

L'exposition itinérante se pose au Palais de Justice de Bastia

La commune de Luri dotée d'un centre pédagogique sous la pulsion de Cal'Aperta

Il y avait le musée du vin, modeste lieu d'échanges mais pas moins point d'ancrage de la foire annuelle du vin (événement-clé de la commune de Luri). Il y a désormais le centre de pédagogie et de valorisation du patrimoine, inauguré récemment dans le cadre d'un séminaire organisé sous l'égide de l'Ineacem (Institut d'Etudes Appliquées des Civilisations et des Espaces Méditerranéens).

L'événement a été marqué comme il se doit par l'association **Cal'Aperta**, porteuse du projet, et la **commune de Luri**, partenaire concerné. A ce sujet, le maire **Georges Germoni** n'a pas caché sa satisfaction, et son enthousiasme de voir la commune dotée d'un espace à vocation pédagogique et d'un outil de développement économique.

Ce centre dit de «*pédagogie et de valorisation du patrimoine*» a redonné vie au local qui abritait le musée du vin. 60 m² pour un carrefour culturel qui tendra à conférer à la **commune de Luri** un rôle de développement économique à travers son patrimoine. Une voie indiquée par l'associé **Cal'Aperta** cher à son président **Roger Filippi** qui a exprimé en langue corse le fondement de son action en faveur de la promotion des richesses patrimoniales du **Cap Corse**, d'un point de vue architectural, religieux, environnemental. La palette est large, les actions nombreuses à avoir déjà été concrétisées : ouverture de chemins de randonnées, aménagement touristique des édifices religieux, séminaires culturels, comme celui organisé en marge de l'inauguration du centre sur le thème de l'**Espagne** et la **Méditerranée** au XVI^e siècle. L'**INACEM** en était l'organisateur en partenariat avec **Cal'Aperta**, l'**Adecec**, l'**ATIC** et la **commune de Luri**... plutôt fière d'accueillir une telle affiche dont le second volet a eu lieu à l'**Université de Corse**, à **Corte**. Le **Cap Corse** et **Luri** sont plus que jamais sur la route des phéniciens.



Directeur de l'INEACEM, Jean Castela a été le partenaire éclairé du projet



Le professeur d'histoire de l'art Damien Marquez est intervenu sur l'évolution iconographique de Notre Dame du Rosaire

Les acteurs et partenaires de l'espace pédagogique de Luri

Le cycle de conférence a intéressé un nombreux public



Entre nous

Par Pierre Bartoli

● **Palais de Justice de Bastia : Un bicentenaire qui s'expose ...**

M. Philippe Herald, Premier Président de la Cour d'Appel de Bastia et M. Paul Michel, Procureur Général près la Cour d'Appel de Bastia ont ouvert lundi, l'exposition itinérante construite dans le cadre du bicentenaire du Code Pénal que le Sénat et la Cour de Cassation avaient célébré en novembre dernier, à l'occasion d'un grand colloque international.

Jusqu'au 18 mars, cette exposition est proposée au public, dans la Salle des Assises, du lundi au vendredi, de 10 h 00 à 17 h 00.

Cette exposition se présente sous la forme de panneaux auxquels viennent s'ajouter des ouvrages et des documents qui entraînent le spectateur au cœur d'un évènement qui, depuis le 3 juin 1810 où le Code Pénal a été promulgué et depuis le 1er janvier 1811 où il a été promulgué, conditionne en grande partie la vie judiciaire, avec de nombreuses modifications au cours des années, comme l'atteste la nouvelle version entrée en vigueur, le 1er mars 1994.

A voir et à revoir

● **La rue Droite**, à Bastia, connaît de profonds remaniements avec les chantiers de démolition des immeubles insalubres.

Une percée pour réoxygéner ce quartier qui, au terme des travaux en cours, aura été redessiné, ouvrant de nouvelles perspectives au Boulevard Auguste Gaudin. Des raisons d'espérer un Centre-Ville de vie meilleure !

Mais la rue Droite n'en finit pas de panser ses plaies.



Oualid, son frère, sa mère et Me Somella-Acquaviva

Et celles, ouvertes le 19 mars 2005 sont loin d'être cicatrisées, même si les victimes, encore en vie, à l'issue du procès qui s'est déroulé la semaine écoulée, commencent à entrevoir une sortie du sombre tunnel dans lequel l'explosion les a plongés !

Les condamnations comme les indemnisations ne ramèneront pas à la vie, la personne décédée, comme elles ne compenseront pas les vies brisées de Oualid Badi ou de sa mère voire des autres victimes.

Mais, elles résonnent déjà comme un appel à tout mettre en œuvre pour que la sécurité des biens et des personnes dans la cité soient mieux garantis et protégés !

Daniel Polverelli « À chaque problème, s

Si son premier ouvrage, fraîchement paru aux éditions Albiana, n'a pas la prétention de se substituer au notaire qui reste l'interlocuteur privilégié des particuliers en matière de gestion et transmission du patrimoine immobilier, il n'en demeure pas moins source d'éclairages précis et d'un travail de recherche qui a notamment obtenu le prix de la Ville de Nice décerné par l'Academia Corsa au mois de juin 2009. Docteur en droit du patrimoine, bénéficiant d'une formation d'avocat et juriste reconnu, Daniel Polverelli livre ainsi moult données pratiques et celles-ci prennent toute leur dimension dans un contexte en proie à de nombreux obstacles. À 32 ans, ce jeune et dynamique Bastiais nous ouvre grand les pages de sa récente publication avec des explications clé en main.

► **Daniel Polverelli, votre premier ouvrage « Les particularismes liés à la transmission du patrimoine immobilier en Corse » est disponible en librairie depuis le mois de décembre 2010. Comment cette publication est-elle née ?**

Elle découle des études universitaires que j'ai pu mener à l'Université di Corsica. À l'issue d'un DESS de droit notarial et d'un DEA de droit public, j'ai débuté un cursus de formation auprès de l'École de notariat d'Aix-en-Provence avant de revenir sur l'île et d'approfondir différents points de ce domaine majeur, à travers une thèse de doctorat présentée et soutenue en 2009 avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse. Le fruit de mes travaux de recherche a ensuite fait l'objet d'une publication aux éditions Albiana.

► **Pourquoi votre choix s'est-il notamment porté sur la thématique du foncier ?**

Tout part d'une idée simple, celle que chacun, à un moment donné de son existence, est amené à s'interroger sur la transmission de ses biens immobiliers. Et l'on s'est aperçu, au gré de diverses investigations, que cette démarche toute légitime s'avère parfois fort difficile à accomplir. En effet, la transmission du patrimoine en Corse peut être sujette à de nombreux obstacles.

► **Quels sont les différents obstacles qui entravent la transmission du patrimoine immobilier en Corse ?**

Il y a, d'une part, des obstacles qu'on pourrait qualifier de subjectifs. D'ordre historique ou sociologique. L'attachement à la terre en fait partie, celui-ci étant généralement à l'origine de l'action de ne pas transmettre les biens et de préférer les conserver intacts. D'autre part, au niveau juridique, l'indivision successorale est bien souvent stigmatisée. Sans oublier l'important déficit de titres de propriété qui empêche d'individualiser et d'identifier les biens. Enfin, des difficultés se font également ressentir sur le plan économique, car on peut percevoir un décalage entre la Corse de l'intérieur qui est frappée par une moins grande activité économique que le rivage de l'île. Ainsi toutes ces données peuvent-elles, dans une certaine mesure, entraver et freiner la transmission du patrimoine...



► **Comment peut-on remédier aux différents problèmes posés ?**

Pour chacun des problèmes, il est possible d'envisager une solution. Deux grandes catégories de réponses peuvent être recensées. Il y a avant tout des outils juridiques et techniques qui sont tournés vers des champs de compétences précis. C'est le cas notamment du fameux GIRTEC qui a été mis en place, en 2006, pour faciliter la constitution de titres de propriété déficients. Nous pouvons également évoquer l'Établissement public foncier qui devrait voir le jour prochainement, puisque le Président de la République en a annoncé la création au cours de l'année 2011. Cette structure devrait agir sur la régulation du marché foncier de l'île et éviter certainement ce que d'aucuns dénoncent comme des dérives spéculatives. En outre, une réflexion pourra être menée sous l'égide des collectivités ; les Assises du Foncier peuvent, à ce titre, y participer, la nourrir et l'alimenter. Mais au-delà des initiatives déployées, il y a, à mon sens,

, sa solution»

une prise en compte individuelle de chaque corse qui doit amener à une modification de comportement vis-à-vis de son patrimoine. On s'aperçoit aujourd'hui, par exemple, que le recours à des donations, c'est-à-dire à une transmission du patrimoine entre vifs, peut être plus avantageux fiscalement qu'il ne l'était autrefois. Comme en témoigne l'abrogation de l'arrêté Miot. Parmi les autres points en question figure notamment l'indivision qui n'est pas forcément stérilisante, si elle est gérée à travers une convention. Par ailleurs, dans certains cas, il peut être également conseillé de recourir à des Sociétés Civiles Immobilières-SCI. Sachant que l'ensemble de ces solutions participe d'une démarche collective mais aussi d'enjeux personnels.

► Selon vous, après l'abrogation de l'arrêté Miot, comment les Corses pourront utilement transmettre leur patrimoine immobilier ?

Nul doute que l'abrogation de l'arrêté Miot constitue une mauvaise nouvelle pour les Corses. Nous ne pouvons le nier. Mais, comme je l'ai évoqué précédemment, il s'agit à présent d'adapter les comportements à ce contexte. Sachant que la transmission des biens est plus avantageuse après le décès de l'ascendant. Toutefois, il est possible de bénéficier d'autres avantages que procurent les donations au niveau du code général des Impôts. Les SCI pourraient être également un outil de transmission favorable sur le plan fiscal. Toujours est-il que l'abrogation de l'arrêté Miot donnera lieu probablement à des prolongations de la période transitoire en cours avec la possible prise en charge de ce problème par nos responsables politiques.



Cabinet Blasini

11 bis, Av. J. Zuccarelli
20200 Bastia

Tél : 04 95 31 16 27

LA VIE POLITIQUE / PAR P. ANDRÉANI

Notre journal, dans les limites de ses colonnes est ouvert à tous les candidats sans exception, qui souhaitent s'exprimer dans le respect de chacun.

Chaque fois qu'il sera possible, affiches ou photos seront publiées

■ **José-Pierre Mozziconacci** et sa suppléante, **Alexandra Perla**, affirme vouloir aller jusqu'au bout de ses missions dans le **Canton d'Olimeto**, dont il est le Conseiller sortant.

■ **Marie-Laure Lambruschini** sera la suppléante de **Jacques Billard**, Conseiller Général sortant du **IV^{ème} Canton d'Ajaccio**, à nouveau en lice, pour son renouvellement.

■ **Marcel Francisci**, Conseiller Général sortant du **Canton de Zicavo**, a toutes les chances d'être réélu, après le retrait de **Jean-Jacques Ciccolini** maire de **Cozzano** !

■ Candidats élections cantonales des 20 et 27 mars 2011, en Corse du Sud

AJACCIO I : Antoine Parodin (Sans Etiquette) - Jean-Louis Amidéi (DVG) - Laurent Marcangeli (UMP) - Alain Falzoi (SE) Michel Leca (FN) - Philippe Cortey (SE)

AJACCIO III : François Casasoprana (DVG) - Serge Gori (front de gauche PCF) - Pierre Santoni (DVD) - Denis Luciani (Femu a Corsica) - Patricia Curcio (parti de gauche) - Jean-Jacques Ferrara (DVD)

AJACCIO IV : Jacques Billard (DVD) - François Napoléon Luciani (parti de gauche) - Baptiste Siméoni (Écologiste) - Stéphane Vanucci (SE) - Patrice Terramorsi (parti socialiste)

AJACCIO V : Pierre Bartoli (front de gauche PCF) - François Filoni (écologiste) - Michel Mozziconacci (Corse social démocrate) David Roig (FN) - Pierre Cau (SE) - Alain Combaret (PS)

BASTELICA : Pascal Leccia (SE) - Paul Pellegrinetti (DVG) - Julia Sanguinetti (Femu a Corsica / Europe écologie-Les Verts) - Jean-Baptiste Giffon (SE)

DEUX SEVI : Stéphane Zanettacci (DVD) - Antoine Versini (Femu a Corsica) - Nicolas Alfonsi - André Franchi (FN) - Ange Agostini (Corsica Libera)

ZICAVO : Marcel Francisci (UMP)

PORTO-VECCHIO : Joseph Agostini (front de gauche PCF) - Camille de Rocca-Serra (UMP) - Michel Giraschi (Corsica Libera) - Jean-Christophe Angelini (Femu a Corsica)

BONIFACIO : Claude Degott-Serafino (SE) - André Quéré (UMP) - Philippe Barolo (PS)

OLMETO : José-Pierre Mozziconacci (DVG)

LÉVIE : Cécile Mela (front de gauche PCF) - Sébastien-Marc Rocca-Serra (DVD) - Nicolas Cucchi (SE)

■ **Pour Stéphane Vanucci** et sa suppléante, **Marie Zuccarelli**, Candidats aux Élections Cantonales des 20 mars et 27 mars 2011- **IV^{ème} Canton**, « **Le changement, maintenant !** »

«Le 4^e Canton, j'y suis né ! J'y ai grandi, j'y vis et y travaille maintenant depuis plus de 20 ans. Comme vous, je suis attaché à ses rues, ses immeubles et ses commerces où j'ai mes habitudes. C'est là que je vous rencontre, depuis toutes ces années, et qu'au fil du temps j'ai mûri mon engagement. Comme vous, je refuse l'abandon progressif de notre quartier. Notre qualité de vie se dégrade sans qu'aucun élu ne s'élève efficacement pour la défendre. C'est pourquoi, j'ai décidé d'être candidat le 20 mars prochain pour devenir votre nouveau Conseiller Général...» : voilà ce qui constitue le fondement de cet engagement.

■ **Jean Raffi**, originaire de **Corbara** du côté paternel, et de **Monticello** du côté des **Costa** et des **Emmanuelli**, sa famille maternelle, sera candidat, aux côtés de **Florence Cervoni**, de **Santa Reparata di Balagne**, aux prochaines élections Cantonales de l'**Ile Rousse**, sous la bannière de la **Droite Indépendante**, face au Conseiller Général sortant **Hyacinthe Mattei**, les 20 et 27 mars prochains.

■ **Jean-Michel Sisco** sera candidat dans le Canton de **Sagro-Santa-Giulia**, avec la ferme intention de succéder au Conseiller Général sortant **M. Jean Motroni** qui ne se représente pas.

Un challenge pour **Jean-Michel Sisco** dont la personnalité est appréciée, à **Brando-Erbalunga** et bien au-delà.

Une personnalité qui lui a valu entre autres reconnaissances, celle dans l'**ordre National du Mérite Maritime**.

■ **FIGARI** : Ouverture de deux enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relatives au projet d'aménagement par la Commune de Figari de la traverse, avec réalisation d'aires de stationnement.

Elles se dérouleront du vendredi 25 février, 10h30, au vendredi 11 mars, 16h30. Le public pourra inscrire ses observations à la Mairie durant cette période ou les adresser au Commissaire enquêteur, José Colombani qui siègera à la Mairie de Figari, le vendredi 25 février, le vendredi 4 mars et le vendredi 11 mars, de 10h30 à 16h30.

■ **CALCATOGGIO** : Le dimanche 27 février, à 18h, à la mairie, se réunira le **Conseil Municipal**, avec un ordre du jour très copieux.

■ **CAURO** : La population est informée par le maire, qu'une réunion publique se tiendra à la Mairie, le mercredi 9 mars, à partir de 17h, en présence du Cabinet d'étude, de l'élaboration en cours du **PLU de Cauro**.

■ **AJACCIO** : Le site internet de la Pétanque Corse du Sud est ouvert
<http://www.msps.e-monsite.com>

■ C'est à l'**Espace Diamant**, en septembre prochain, que le **Projet Théâtral** avec **Orlando Forioso**, comédien et metteur en scène, se déroulera, avec la pièce **Pesciu Anguilla** de **Sebastiano Dalzeto**. Répétitions un week-end par mois. Renseignements : **04 95 50 40 80**

■ **Prochaine rencontre de San Benedetto**, vendredi 25 février : le **docteur Paul Gherardi** parlera de : «*La médecine dans l'arrondissement d'Ajaccio au temps de Napoléon*».

■ **PORTO-VECCHIO** : «**A MANATA**», l'association d'aide à l'insertion par l'accès à la culture et aux loisirs, permettant aux bénéficiaires des minimas sociaux, aux personnes isolées socialement et financièrement, de pouvoir participer à l'offre culturelle (spectacles, théâtre, bibliothèque, cinéma), reçoit sur rendez-vous, dans les locaux de la **FALEP, route de Bonifacio**.

Contact : Béatrice Giorgi au **06 82 06 22 90** du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. amanata2a@gmail.com

■ **BONIFACIO** : Les **Restos du Cœur** assurent une permanence, le mardi et le mercredi, de 14h à 16h, dans les locaux du **CCAS**, situés en face de l'ancien hôpital (à côté de la **Police Municipale**).

■ **A la médiathèque de Bonifacio**, le samedi 26 février, à 18h, **M. Antoine Orsini**, hydrobiologiste, membre du **CNRS** et maître de conférences à l'**Université de Corse**, animera une conférence-débat, sur le thème de la gestion équilibrée des ressources et la qualité de l'eau etc....

■ PORTO-VECCHIO

Critérium International : 16 équipes invitées

Pour la 80^{ème} édition du **Critérium International**, qui sera également la deuxième organisée dans le **sud de la Corse**, à **Porto-Vecchio**, 16 équipes ont été sélectionnées.

Un peloton de 128 coureurs sera composé pour les trois étapes qui se disputeront les 26 et 27 mars prochains. **Pierrick Fédrigo**, qui avait dominé l'ascension vers le **col de l'Ospedale** l'année dernière, défendra son titre sous les couleurs de sa nouvelle équipe **FDJ**. Mais le maître de l'épreuve, **Jens Voigt**, quintuple vainqueur, devrait faire son retour avec les plus hautes ambitions, après avoir été privé de **Corse** en 2010. L'**Allemand** aura peut-être toutefois à composer avec un rôle d'équipier pour ses deux leaders, **Frank** et **Andy Schleck**, attendus sur le triptyque.



Ville de PORTO-VECCHIO

Les principaux engagés (au 14 février) :

AG2R La Mondiale : Péraud, Perget (Fra) ; **Euskaltel-Euskadi** : S.Sanchez (Esp), Sicard (Fra) ; **Leopard-Trek** : F. et A.Schleck (Lux), Voigt (All) ; **Movistar Team** : Rojas (Esp) ; **Pro Team Astana** : Vinokourov (Kaz), Di Grégorio (Fra) ; **Sky Procycling** : Gerrans, Rogers (Aus), Wiggins (Gbr) ; **Team Garmin-Cervélo** : Hesjedal (Can), Le Mével (Fra), D.Martin (Irl) ; **Team Radioshack** : Kloden (All), Machado (Por) ; **Vacansoleil-DCM Pro Cycling Team** : Hoogerland (Hol) ; **Bretagne-Schuller** : Lebon, Dion (Fra) ; **Cofidis, le Crédit en Ligne** : Moncoutié (Fra), Taaramae (Est) ; **FDJ** : Fédrigo, Roy (Fra) ; **Saur-Sojasun** : Coppel, Mangel (Fra) ; **Team Europcar** : Rolland, Voeckler (Fra) ; **Skil Shimano** : Sprick (Fra) ; **Bigmat-Auber 93** : Méderel.

Contact Presse : Christophe Marchadier : cmarchadier@aso.fr

Christophe Orsoni, Service Communication, Ville de Porto-Vecchio - service.com@porto-vecchio.fr - Tél : **04 95 72 14 30**

Site officiel de la Ville de Porto-Vecchio : <http://www.porto-vecchio.fr>

■ BASTIA

Attention travaux !!

Fermeture des **Rues San Angelo, Saint-Elisabeth, Campanari et Colonella**, jusqu'au 4 mars 2011.

La **Direction Générale des Services Techniques de la Ville de Bastia** achève la requalification de la chaussée dans les secteurs les plus étroits. Pour des raisons de sécurité et de mise œuvre, les rues **San Angelo, Saint-Elisabeth, Campanari et Colonella** seront fermées à la circulation et interdites aux stationnements pendant la durée des travaux qui se dérouleront pendant les vacances scolaires de février. La municipalité s'en excuse.



Bastia

■ Vendredi 25 février :

A 16h00 : inauguration du **Boulodrome** couvert situé à côté de la **Salle Polyvalente** et la **Maison des Quartiers Sud**, rue **Saint-Exupéry**. Rendez-vous sur place.

■ **A 20h30** : «*La serva amorosa*» de **Carlo Goldoni**. Une pièce de théâtre avec **Clémentine Célerié, Robert Hirsch, Claire Nadeau** et une brillante distribution. Au théâtre municipal.

■ **Samedi 26 février** : A chaque vacance scolaire, le service animation propose aux jeunes **Bastiais** des animations gratuites dans différents quartiers de la Ville. Renseignements : service animation au **04 95 55 96 00**.

De 14h00 à 18h00 : Journée «*Spécial cirque*» à la **Salle Polyvalente de Lupino**.

■ Lundi 28 février :

17h30 : conseil municipal à l'hôtel de Ville de Bastia, salle du conseil.

■ **Jusqu'au 4 mars** : La **Direction du Renouveau Urbain et de la Cohésion Sociale** présente une exposition de peinture : «*État d'esprit*» de **Graziella Olmeta** à la **Maison des Quartiers Sud**, rue **Saint-Exupéry - Lupino - 20600 Bastia**.

Renseignements : **Maison des Quartiers Sud - 04 95 55 09 11/12**.

Claudia Battesti, artiste-peintre : une exposition-symphonie...

Initialement prévue du 18 janvier au 8 février, l'exposition de l'artiste peintre Claudia Battesti, au C.A.U.E.2B, se prolongera jusqu'au début mars.

L'occasion, pour nous, de découvrir une artiste-peintre connue dans le monde entier, mais peut-être pas encore suffisamment chez elle, en **Corse**, à **Bastia**.

Claudia Battesti travaille actuellement avec les enfants de l'**Ecole Maternelle de Miamo** sur le thème de la **Dame à la Licorne**, avec lesquels elle prépare une «**expo**» pour le mois de mai 2011.

Comme on peut le constater, **Claudia Battesti** sait partager sa passion.

Ancienne élève de l'**Ecole des Beaux Arts de Lyon**, de **Paris**, de la **Rue Blanche ENSATT**, de l'**Ecole des Arts Décoratifs de Paris**, **Claudia Battesti** comme elle nous le raconte, «*voyage, crée et partage ce qu'elle a vu*». Car ses œuvres sont de véritables reportages dont il faut savoir appréhender les secrets et percer l'intimité... Laissons lui commenter cette exposition : «*Exposition de peintures (grands formats peints à l'huile), dessins, encres de chine et collages de petits formats, travaillés à l'ordinateur. C'est une invitation au voyage dans les villes de Hong Kong et Tokyo après plusieurs séjours dans ces pays.*

De Hong Kong, je ne gardai que l'essentiel: la verticalité des gratte-ciel loin du dessin anecdotique, proche de l'abstrait.

Mon dernier voyage à Tokyo m'a inspiré une série de peintures plus proche de l'échelle humaine: la ville est définie par des éléments architecturaux toujours comme une obsession des volumes mais également par ses voitures et ses habitants, me donnant une nouvelle fois l'occasion de travailler les pleins et les vides en reprenant le rythme urbain mais vivant des grandes mégapoles. »



Un moment fort à partager au **C.A.U.E.2B, Immeuble l'Expo, Avenue de la Libération à Bastia**, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Tél : 04 95 31 80 90.

D'ICI ET D'AILLEURS / PAR PIERRE SANTONI



■ Le Collectif pour la «loi littoral» en Corse a fixé les objectifs qu'il entend contribuer à défendre :

1- Foncier et protection des paysages et des écosystèmes :

- Maintenir les cartes des espaces remarquables de l'**Atlas**.
- Appliquer la **loi Littoral**.

2- Foncier et limitation de la constructibilité dans les Espaces Proches du Rivage :

- Maintenir les limites des **Atlas**.

3- Foncier et capacité d'accueil de la Corse

- Appliquer la notion de capacité d'accueil de la loi Littoral :
- Capacités communales dépassées en raison des pourcentages des résidences secondaires et de l'absence des réseaux, STEP...
- Capacité d'accueil de l'ensemble de la Corse aujourd'hui dépassée en août : la Corse doit

maîtriser les flux entrants. (Capacité maximum d'un territoire), l'Islande applique cette notion de capacité d'accueil.

4- Foncier et changements climatiques :

- S'adapter aux tempêtes hivernales, à la montée du niveau de la mer...
- Bande inconstructible des 100 mètres : appliquer !
- Bande de 200 mètres dans toutes les zones littorales soumises à érosion. Inconstructibilité des zones inondables.

5- Foncier et domaine public maritime

- Appliquer l'inconstructibilité et l'inaliénabilité du DPM.

6- Foncier et terrains amiantifères

- Rendre inconstructibles ces terrains dans les documents d'urbanisme.

7- Foncier et terres agricoles : appliquer le Schéma de 1992 (Carte Amandier).

Cette rubrique s'adresse aux acteurs économiques, aux artisans, à tous les corps de métiers qui contribuent à la vie économique et sociale de la Corse, aux commerçants aussi, aux industriels, aux services publics...

Notre journal entend être à l'écoute de toutes celles et de tous ceux qui font vivre la Corse.

Cette rubrique est ouverte à tous et peut-être agrémentée de photos accompagnant les informations que, chers amis lecteurs, vous pouvez faire parvenir à redaction@informateurcorse.com, en mentionnant «rubrique la Vie Economique» avec vos coordonnées téléphoniques.

■ BASTIA

La Ville recrute par voie statutaire (mutation, détachement), son adjoint en chef de collecte (H/F), Agent de Maîtrise ou Agent de Maîtrise principal.

Candidature à adresser (lettre de motivation, CV précisant situation administrative + photo) avant le 14 mars 2011, à **Monsieur le Maire, Direction des Ressources Humaines, avenue Pierre Giudicelli, 20200 Bastia. www.bastia.fr**

■ PORTO-VECCHIO

La **Boulangerie Mallaroni, La Ronde des Pains, à La Porette**, depuis le 21 février et jusqu'au 27 février, organise une Loterie instantanée : deux clients, tous les jours sont tirés au sort !

Venez tenter votre chance et gagner vos achats.

Tél : 04 95 72 13 24.

■ BONIFACIO

Golf de Spérone : son restaurant panoramique est ouvert tous les jours de la semaine – sauf le jeudi – jusqu'à 14h30 en semaine et jusqu'à 15h le week-end, avec une nouvelle carte. Tél : 04 95 73 17 13.

■ SISCO

L'Osteria «**A STALLA SISCHESE**» a réouvert ses salons avec sa cuisine traditionnelle, ses menus à partir de 16 € 50, sa carte et ses nouveautés. Tél : 04 95 35 26 34.

■ ILE-ROUSSE

Une action collective pour redynamiser la filière «*Boucherie*» est en cours à l'**Ile Rousse** où s'est déroulée une réunion décentralisée, en ce sens, dans les locaux de la **CCI**, mise en place par la **Chambre Régionale des Métiers** et par le **Syndicat de la Boucherie de la Haute-Corse, de la Corse-du-Sud** et de l'**ADEC**.

Un premier objectif : mettre en place une charte qualité, visant à afficher «*Boucher en Corse*».

Cette reconnaissance vaudra aux boucheries qui afficheront ce visuel, une Campagne de Communication, les valorisant auprès du grand public, avec des aides à l'amélioration des équipements, à la promotion de la filière, à la gestion des déchets et à la maîtrise des conditions d'hygiène.

■ GRIGIONE

Près de Bastia, sur la route du Cap, **Jean-Christophe Bouteillon-Salvy** dessine et crée, dans son atelier, des sacs en nubuck huilé premier choix (cuir à l'aspect velouté et en peausserie française), inspiré de l'ancienne besace du berger corse.

Une gamme de maroquinerie que **Jean-Christophe Bouteillon-Salvy** a baptisé «*Zainatti*», un nom qui vient du nom Corse de la «*vache tigre*» (**A Sainata**) de l'élevage de **Jacques Abbattucci**, à **Serra du Ferro. www.zainatti.com**

■ LECCI

La **Boulangerie Le Moulin** sera fermée jusqu'au lundi 7 mars 2011 pour travaux.

■ GHISONACCIA

Le vendredi 25 février, à 14h, à la Mairie, se tiendra une réunion des commerçants et des artisans, en vue de préparer les animations commerciales 2011, en présence des représentants de la municipalité et de la **Chambre de Commerce**.

■ AJACCIO

L'**Auberge Ajaccienne**, au 4 rue Bonaparte, est ouverte en basse saison, du mardi au samedi, jours fériés compris (midi et soir) et en haute-saison, du lundi au dimanche (midi et soir).

Aux fourneaux, le chef **Guillaume Georgin** et aux commandes de l'établissement, le propriétaire **Noël Comelli**.

Une table gastronomique avec une carte aux saveurs d'autrefois. - Tél : 06 09 76 64 57.

■ PATRIMONIO

Au lieu-dit **Diceppo**, a été créée la **SCI Fredel** que gère **M. Jean-François Chaboud**, avec pour objet : «*l'acquisition, la construction, l'administration et la gestion de tous immeubles et bien immobiliers*».

Salon International de l'Agriculture de Paris :

Une classe du lycée de Balagne en visite au SIA



Une classe du **Lycée de Balagne** s'est déplacée samedi 19 février 2011 à **Paris** pour découvrir le **Salon International de l'Agriculture**. Ce voyage d'études a été financé avec le soutien de la **Collectivité Territoriale de Corse**.

Dans le cadre de leur formation bilingue, 23 élèves de seconde générale, accompagnés de leurs professeurs et de **Mme de Meyer**, Proviseur du Lycée, sont venus découvrir les produits insulaires sur les 285 m² aménagés autour de 5 îlots de la **Collectivité Territoriale de Corse**. Cette journée leur a permis également de s'intéresser à la diversité du monde rural et agricole.

Sur l'espace corse, ils ont pu s'initier à la fabrication de l'huile d'olive corse réalisée à base d'olives cueillies quelques jours plus tôt en **Balagne** et pressées grâce au pressoir installé pour la semaine, sous l'égide du **Syndicat Interprofessionnel des Oléiculteurs Corses**.

■ Une affaire qui marche, celle du créateur **Xavier Torre**. «*Créateur au sens familial du terme*» comme il arrive à se définir lui-même, **Xavier Torre** distille les odeurs et parfums de son «*île*» de **Paris** à **New-York** ou **Tokyo**, en passant par l'**Italie**. **Testa Maura**, avec ses dérivés, **Bucolica**, **Loriani**, **Carticasi**, **Capo di Feno**, ont désormais, pignon sur rue, dans les points de vente ouverts aux nouvelles marques de luxe. www.testamaura.com

■ **ZONZA**

Jean-Pierre Carli a créée la **Sarl Unipersonnelle** «*J.P Carli*» dont l'objet porte sur «*la vente et les dégustations de produits locaux, petit-déjeuners, restauration rapide...* »

■ **BASTELICACCIA**

La **Sarl Ephimerin** a été créée au lieu-dit «*Pedi Mozzo*» avec, entre autres, comme objet : «*la commercialisation de vêtements de prêt-à-porter...* »

La société est gérée par **Mme Janel Ingrid**, épouse **Henry**.

■ **BASTIA**

«*Chez Jean*», **Snack**, au **25 rue Napoléon**, (restauration rapide sur place ou à emporter), a mis en place, depuis le lundi 21 février, un nouveau service de livraison gratuite le soir, dans le périmètre allant de **Montesoro** à la **Station-Essence** de **Pietranera**, et cela du lundi au samedi, de 19h à 22h (à partir d'une commande de 8€) – **Tél : 04 95 55 73 80**.

■ **PORTE DE VERSAILLE :**

Au Salon de l'Agriculture, entre autres produits insulaires primés il convient de souligner, la **Médaille d'Or** qui est venu couronner l'**huile d'olive de Corse AOC – Oliu di Corsica AOC** de **Sandrine Marfisi - AOC huile de Corse vierge extra**, de **Patrimonio** et du **Moulin Fondacci de Paoli**, huile d'olive **Oliu Nustrale**, de **Muro**.

L'Argent, pour **Louis Cesari-Arburì-Cesari** pour huile d'olive vierge extra de **Ghisonaccia**, l'**Earl Miellerie** du **Nebbiu**, huile d'olive de **Corse Oliu di Corsica AOC**, de **Santo Pietro**. Le Bronze, pour la **Coopérative Oru de Balagne**, **Oliu di Balagna**, huile d'olive **AOC de Corse vierge extra** de **Corbara** et de **Patrick Bartoli**, huile d'olive de **Corse**, d'**Olimeto**.

ARTISAN-MAÇON

Effectue tous travaux de maçonnerie
Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre
Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17

■ **LUCCIANA**

Séminaire Européen sur l'Insertion des Publics défavorisés...

La réunion d'un séminaire européen sur l'insertion des publics défavorisés, se tiendra, «*chez Walter*», à **Lucciana**, le 11 mars 2011.

Depuis deux ans, **Pôle Emploi Corse** et **La Mission Locale de Bastia** sont engagés aux côtés de partenaires italiens, dans le programme européen **Med More & Better Jobs**, programme opérationnel de coopération transfrontalière qui réunit les régions de **Corse**, **Ligurie**, **Sardaigne** et **Toscane**.

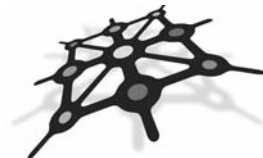


pôle emploi

Ce programme a pour objectif principal la création d'un réseau transfrontalier des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle.

Il permet l'approfondissement de quatre focus, chaque partenaire du programme étant référent de l'un :

- ✓ l'économie sociale, le partenaire italien étant la **Ligurie**. Le séminaire a eu lieu le 25 novembre 2010,
- ✓ l'insertion des zones urbaines dégradées, le partenaire italien étant la **Sardaigne**. Le séminaire a eu lieu le 2 décembre 2010
- ✓ les politiques pour l'inclusion, le partenaire italien étant la **Toscane**. Le séminaire a eu lieu le 27 Janvier 2011
- ✓ l'insertion des sujets défavorisés, thème que la **Mission locale** et **Pôle Emploi** ont en charge. Le séminaire aura lieu le 11 Mars 2011



MEDMORE & BETTER JOBS NETWORK

Rezoan pour l'accès aux services d'inclusion sociale et la valorisation des ressources humaines

L'objectif des séminaires est de réunir, d'une part, les acteurs locaux de l'insertion ayant mené des actions significatives sur le thème du jour et d'autre part, le partenaire italien concerné. Chaque partenaire présente son action significative puis laisse place aux échanges avec les participants.

Ils sont animés par un consultant spécialisé dans le travail collaboratif qui produira un rapport d'étude disponible sur le site de www.medmore.eu.

L'organisation du séminaire du 11 mars sera un peu différente. En effet, les trois régions italiennes seront représentées. D'autre part, les partenaires locaux (et nous espérons les partenaires italiens) viendront accompagnés d'une personne bénéficiaire du dispositif présenté. L'objectif étant que ces personnes puissent témoigner de leur parcours et des différentes étapes qui ont permis l'accès à l'insertion.



MARITTIMO - IT FR - MARITIME
TOSCANA - LIGURIA - SARDEGNA - CORSE

Les partenaires locaux présents seront (sauf modification de dernière minute) :

- ✓ **Serge Risterucci**, directeur d'**AIDE 2B**, qui parlera des bénéficiaires du **RSA**,
- ✓ **Jennifer Rios**, psychologue du travail à l'**IMF**, qui abordera la possibilité pour un demandeur d'emploi de redéfinir une nouvelle orientation professionnelle grâce au bilan de compétences approfondi (BCA),
- ✓ **Michelle Bellone**, directrice de **LEIA**, association regroupant des éducateurs de proximité, qui développera l'aspect collectif du travail des éducateurs,
- ✓ **Laura Abrani**, directrice régionale du **SPIP**, dont je ne connais pas à l'heure actuelle la teneur de l'intervention,
- ✓ **Guy Pancrazi**, directeur de **Cap Emploi**, qui développera l'aspect sécurisation des parcours de son public **TH**,
- ✓ **Gaëlle Vagelli**, assistante sociale de **ALIS**, agence immobilière à vocation sociale, qui interviendra sur le logement thérapeutique,
- ✓ **Jean Marc Vincenti**, responsable du secteur **Prévention à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie**, qui présentera le fonctionnement du **centre Vinci**, centre de bilan de santé et qui brosera le profil des personnes défavorisées reçues pour un bilan de santé gratuit.

Programma cofinanziato con il Fondo Europeo per lo Sviluppo Regionale



Programme cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional



CORTE : Restos du cœur

Si vous avez la fibre humanitaire et un peu de temps libre pour vous occuper des plus démunis, les **Restos du Cœur** recherchent des bénévoles : particulièrement des hommes, pour assurer la manutention dans le centre de **Corte**. Pour déposer votre candidature, rendez-vous au centre, **24 cours Paoli**, les lundis matin, mercredis et jeudis après-midi. **Contact : 04 95 58 28 25.**

Et sensibilisation aux métiers d'aide à la personne

ID Formation organise une formation rémunérée de sensibilisation aux métiers d'aide à la personne qui se déroulera de mars à juillet 2011. Vous pouvez retirer un dossier d'inscription au centre de formation, **25 avenue Jean Nicoli**, sous le bar l'Oriente. **Tel : 04 95 46 29 27.**



Et formation au BAFA

L'association **A Rinascita CPIE Corte Centre Corse**, habilitée par la confédération nationale des foyers ruraux, propose une session de formation générale au **BAFA** du 16 au 23 avril, en internat ou en demi-pension. On organise aussi, du jeudi 17 au vendredi 25 mars, un stage de formation au **BAFD**, formation aux fonctions de directeur d'accueil collectif de mineurs, en internat ou demi pension. Pour obtenir plus de renseignements, contactez le **04 95 61 14 36 poste 1.**

SARTÈNE : Journées portes ouvertes au lycée agricole



Le **lycée agricole de Sartène** propose sa traditionnelle journée portes ouvertes le samedi 12 mars de 9 heures 30 à 16 heures 30. Au programme : des visites, des animations, des rencontres avec l'équipe éducative, les élèves et les professionnels. Au cours de la journée, vous pourrez également découvrir un marché de produits régionaux. Le **lycée agricole** convie par ailleurs ses anciens étudiants, stagiaires

et apprentis devenus producteurs, à se manifester pour participer au marché. Le nombre de places est limité. **Contact : 04 95 77 09 76.**

PIANOTTOLI-CALDARELLO : Réunion des Gîtes de France

Le relais interdépartemental Corse des **Gîtes de France**

vous propose d'assister à une réunion d'information le mardi 8 mars 2011 à 16 heures, au **centre culturel de la commune de Pianottoli-Caldarello**, sur la **Route Nationale 196**, à la sortie du village, en direction de **Bonifacio**. Cette rencontre permettra à toutes les personnes qui souhaitent créer une structure d'hébergement touristique en milieu rural labellisé **Gîtes de France** de découvrir ce mode d'hébergement qui peut se décliner en **Gîtes ruraux**, chambres et tables d'hôtes, aires naturelles de camping et gîtes de groupe. Cette réunion sera animée par **Dominique Gay**, président, **Dominique Colonna d'Istria**, directrice, et **François Pietri** Assistant technique. Les adhérents de l'association tiendront une réunion au même endroit, de 10 heures à 12 heures. Contact et inscriptions auprès des **Gîtes de France** section **Corse** au **04 95 10 06 14.**



SAN GAVINU DI CARBINI : Taxe de séjour 2011



Une taxe de séjour est applicable sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2009. Imputable à tous les types de locations touristiques (hôtels, chambres d'hôte, gîtes meublés de tourisme, campings) elle sera perçue par le loueur auprès du locataire. Les personnes concernées par cette disposition devront inclure cette taxe dans leur tarif pour la saison à venir, loueurs professionnels ou loueurs saisonniers occasionnels reverseront cette somme au receveur municipal à la fin de la période de location. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la mairie lors de la déclaration.

ALTA-ROCCA : Campagne de recensement des ânes

Depuis le 8 février, sous la responsabilité de **M. Lepidi**, de l'association **Isul'anes**, et des élus du comité de pilotage, ainsi



que de l'agent des **haras nationaux**, le recensement **des ânes de Corse**. Les dernières visites ont eu lieu en **Alta Rocca** et la **Haute-Corse** sera prochainement étudiée dès que le cheptel de **Corse-du-Sud** sera recensé. Les propriétaires d'ânes peuvent prendre contact avec **M. Lepidi** de l'association **Isul'anes** au **04 95 39 61 63** ou au **06 18 12 53 69.**

PONTE-LECCIA : Permanences du CIDFF

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles assure des permanences à **Ponte-Leccia**.



Le centre répond à toutes vos questions d'ordre juridique ayant un rapport avec la famille (mariage, divorce, filiation, autorité parentale, violences conjugales) professionnel (droit du travail, législation sociale) et de la santé (contraception IVG).

Renseignements au 04 95 33 43 25.

OLMETO :

De nombreux endroits sur la commune comme les espaces publics ou les abords des chemins sont bien souvent souillés par des carcasses de véhicules que la collectivité doit gérer. Cette pratique néfaste pour l'environnement a un coût important pour la commune. Un appel au civisme est lancé pour que les propriétaires d'épaves prennent en charge ces véhicules hors d'usage et les conduisent à la casse ou les fassent détruire.



PORTO-VECCHIO : Pêche à la truite

Les pêcheurs de truite pourront s'adonner à leur passion à partir du 12 mars puisque les permis de pêche seront d'ici cette date délivrés dans les points de vente habituels : **chez Ougier, rue Pasteur et Saint Hubert, route de Bastia**. L'abonnement annuel est fixé à 62 euros.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

37

OFFICE NOTARIAL DE SAINT FLORENT
S. C. P MAMELLI
Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (20217)
Tel : 04.95.37.06.00 - Fax : 04.95.37.05.58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier Public, Notaire à Saint-Florent, le 9 février 2011, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : "LE SEMAPHORE"
Siège : Bastia (20200), Boulevard du Juge Falcone, Résidence Saint Marc,
Forme : Société civile de construction vente régie par les dispositions du Titre IX du Livre troisième du Code civil et les articles L. 211-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, afférentes aux sociétés constituées en vue de la vente d'immeubles, ainsi que par les statuts.

Objet social : "L'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou à bâtir sis sur le territoire de la Commune de Bastia (Haute Corse), au lieudit "Puretti", Lotissement MONTESORO, lot n°3, la construction sur ces biens acquis d'un ensemble immobilier, la vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ;

Accessoirement la location totale ou partielle des immeubles ;
Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société."

Durée : 20 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Capital : 1500,00 euros, intégralement libéré en numéraire
Gérant : Monsieur Antoine DE MORO, demeurant à Bastia, 20200, Boulevard du Juge Falcone - Résidence Saint Marc,

Cession des parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, si ce n'est entre associés ou par un associé à son conjoint, un ascendant ou descendant, qu'avec l'agrément de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Exercice social : L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice prend fin le 31 décembre 2011. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
Maître Vannina MAMELLI.

50

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CARDELLINA
Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège : Villa Richieri, Avenue du Mont Thabor, Quartier Pietralba, 20090 Ajaccio
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger, la vente au détail de vêtements et de chaussures pour enfants

Durée : 99 années
Capital : Cinq mille euros

Gérance : Monsieur Richieri Mathieu, demeurant Villa Richieri, Avenue du Mont Thabor, Quartier Pietralba, 20090 Ajaccio

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

65

SARL COULEURS ET MATIERES SANARY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Route d'Anghione 20221 Cervione

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : S.A.R.L
Dénomination : SARL COULEURS ET MATIERES SANARY

Siège social : Lieu-dit Route d'Anghione, 20221 Cervione

Objet : L'objet social est :

L'achat et la revente en gros ou en détail de tous les produits et articles liés à la décoration et au bâtiment, le conseil, la formation pour les activités du bâtiment et de la décoration, l'agence commerciale dans le domaine de la décoration, des peintures et accessoires peinture, ainsi que tous les travaux de peintures, décorations, agencements aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels

Durée : 99 années
Capital : 10.000 euros

Apports en numéraire : 5000 euros
Apports en nature : 5000 euros

Gérance : Est nommé Gérant de la Société : Mr CALENDINI Pierre Gilles Né le : 21 juin 1986 à Ollioules (83) (Toulon (83)) de nationalité Française Demeurant : Ruisseau de la Supieres, 5 Allée des Tulipes, 83160 LA VALETTE DU VAR

Régime matrimonial : Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, (régime non modifié depuis ainsi qu'il (elle) le déclare).

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 7 février 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SUSINI PROMOTION IMMOBILIERE - S.P.I.
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Résidence Les Albizzias - Avenue Général de Boissoudy - Quartier La Poretta - 20137 Porto-Vecchio

Objet social : - Toutes opérations de marchand de biens, l'achat, la vente pour son propre compte de tout bien immobilier en foncier bâti ou non bâti toutes opérations de viabilisation, restructuration, division en lots ou de lotissement ; l'achat, la vente de tous biens et équipements liés à l'habitat les loisirs et l'entreprise, toutes prestations de services s'y rapportant ; la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ses biens et droits immobiliers ; la mise en valeur et la gestion des lots immobiliers construits, meublés ou non, la promotion immobilière.

Durée : 99 ans
Capital social : 2000 euros

Gérance : Monsieur Marc SUSINI demeurant MORTICIONE - Route de Pinarello - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Immatriculation : R.C.S. Ajaccio

La Gérance,

68

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

CORSICA DENTAL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Résidence Les Sables de Biguglia Bloc V 329
Route de la Marana - 20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 15 février 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : CORSICA DENTAL

Siège social : Résidence Les Sables de Biguglia - Bloc V 329 - Route de La Marana, 20290 Borgo

Objet social : Vente et Maintenance de matériels dentaires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000,00 euros

Gérance : Mademoiselle Sabrina BARREAU-BENMANSOUR Demeurant Résidence Les Sables de Biguglia - Bloc V 329

Route de La Marana - 20620 - Biguglia
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Calvi (20260) en date du 15.02.2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI ALIMEA

Siège social : CALVI (20260) AVENUE CHRISTOPHE COLOMB, RUE DE L'URUGUAY

Objet : Acquisition et vente de tous biens immobiliers gestion, location, de ces biens et toutes opérations se rattachant à l'activité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 euros

Montant des apports en numéraire

Gérance : - BRIGITTE CECCALDI, demeurant à CALVI (20260) AVENUE CHRISTOPHE COLOMB,

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou Le gérant.

38

OFFICE NOTARIAL
SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (Haute Corse)
Tel : 04.95.37.06.00 / Fax : 04.95.37.05.58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier Public, notaire à Saint-Florent (Haute Corse), le 24 janvier 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : "CAMPO ALLE FEMINE"
Siège social : MONTICELLO (20200), Lieudit Salecchia

Objet : "L'acquisition, l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société".

Durée : 99 ans

Apport :
En numéraire : Mademoiselle Vanessa CHMIECIK apporte la somme de 50000,00 euros

En en nature : Monsieur Tony VALERY, apporte la parcelle de terre à MONTICELLO, Lieudit "Campo Alle Femine", cadastrée A 330,

Et le droit de construire conformément au permis de construire délivré par la Mairie de MONTICELLO, le 17 juillet 2006, sous le Numéro PC2B 16806D2734.

Le tout évalué à la somme de 50.000,00 Euros

Capital : 100.000,00 euros
Co-Gérants : Monsieur Tony VALERY demeurant à Brando (20222) et Mademoiselle Vanessa CHMIECIK demeurant à Lumio (20260) L'ARBOUSIER Chez M. PAZZONI.

Cession des parts : Interviennent librement les opérations entre associés et leurs descendants.

Exercice social : L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice prend fin le 31 décembre 2011. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
Maître Vannina MAMELLI.

23

CONSTITUTION SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Canale di Verde du 07/02/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COSTA VERDE ELECTROMENAGER

Forme : Société par Action Simplifiées
Siège Social : RN 198 lieu dit Siala 20 230 Canale-Di-Verde

Objet : Commerce de détail d'électroménager, Tv, HiFi, vidéo, informatique et équipements de la maison ainsi que le service après vente dont réparation.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés

Capital : 20.000 euros
Gérance : Melle RASSU Fanny demeurant lieu dit Siala, RN 198, 20230 Canale di Verde.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

12

B. LEONELLI

Avocat - 40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67 - Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 17 février 2011, enregistré à Bastia le 18 février 2011, bordereau n° 2011/231, case n° 5, la SARL B.P.G.A. au capital de 7.622,45 euros dont le siège est à Ajaccio (20000), 64, cours Napoléon, a cédé à la Société EMAL, SARL au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est à Bastia (20200) 2, Route de Ville, un fonds de commerce de « Vente d'articles vestimentaires, maroquinerie et accessoires ainsi que la retouche de tous articles de confection » à l'enseigne « **Jacqueline RIU** », exploité à Bastia (20200) 37, Boulevard Paoli, moyennant le prix de 340.000,00 euros, s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour la somme de..... 339.500,00 euros
- Au matériel pour la somme de..... 500,00 euros
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 2011.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI, Avocat, à Bastia (20200) 40, Boulevard Paoli, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion. L'Acquéreur.

13

SOFIRAL

Société d'Avocats - Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04.95.59.83.11 / Fax : 04.95.59.82.71

Par décision du 27 janvier 2011, l'associé unique de la SAS MC CONSTRUCTION SUD, société au capital de 1000 euros, dont le siège social est lot C2 Hameau de Cupulatta, 20137 Portovecchio immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°514 447 358 a décidé la continuation de la société malgré un montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

30

MACCHINI

SCI au capital de 120.000 euros
Siège social : Le Chypre 1 entrée B
Rés des Iles, 20000 Ajaccio
497682948 RCS Ajaccio

L'AGO du 01/09/2010 a décidé de transférer le siège social de la société au **10 bis Diamant II - Place De Gaulle, 20000 Ajaccio**, à compter du 01/09/2010. Mention au RCS d'Ajaccio.

53

PIANELLI FRERES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège : 12, Quartier Bartaccia
Route de la Corniche - 20110 Propriano
RCS Ajaccio : 495 004 251

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date à Propriano du 14/03/2007, par Mme Marie Antoinette Pianelli, loueur, demeurant Lieu-dit Bartaccia, 20110 Propriano, à la Société PIANELLI FRERES, locataire-gérante, et portant sur l'activité de restaurant du fonds de commerce d'hôtels restaurant, exploité, sis, 12, Quartier Bartaccia, 20110 Propriano a été résilié de façon amiable par acte sous seing privé en date à Propriano du 31/12/2010.

Pour avis,

49

SOFIRAL

Société d'Avocats - Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04.95.59.83.11 / Fax : 04.95.59.82.71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Borgo, du 18 février 2011, enregistré auprès de la recette des impôts de Bastia, le 22 février 2011, bordereau n°2011/240, case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **SASSO JEAN**

Siège : Les Hauts de Rasignani II, 20290 Borgo

Objet : Acquisition et exploitation de tous fonds artisanal d'activité de plaquiste, et tous travaux de plâtrerie

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Pierre SASSO, demeurant Les Hauts de Rasignani II, Lot n°62, 20290 Borgo
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

36

CORSE PANETIERE DISTRIBUTION - LES PORTES DE LA BALAGNE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Porté à 20000 euros
Siège social : Place de l'Eglise,
20218 Pietralba
498 206 507 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 décembre 2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 10000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 8 - Capital social :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à dix mille euros (10.000 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000 euros)

Pour avis,
La gérance.

57

Aux termes d'un acte SSP en date du 7 février 2011 il a été constituée une société :

Dénomination sociale :

COSTA VERDE ELECTROMENAGER
Siège social : lieu dit siala, RN 198, 20230 Canale di Verde

Forme : SAS

Capital : 20.000 euros, divisé en 800 actions de 25 euros chacune.

Objet social : Commerce de détail d'électroménager, Tv, HiFi, vidéo, informatique et équipements de la maison ainsi que le service après vente dont réparation.

Président : Mademoiselle Fanny Rassu demeurant : lieu dit siala, RN 198, 20230 Canale di Verde élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

11

PREFA-RAPID DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10000 euros
Siège social : Lieu Dit Rasignani
20290 Borgo
RCS : B492156476

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- Pris acte de la démission de Madame Mariette BOURDIEC - demeurant 8, Rue Zéphirs 20200 Bastia ;
- Nommé Monsieur Louis ZANNETTINI - demeurant Lieu Dit Rasignani - 20290 Borgo - en qualité de gérant associé pour une durée indéterminée à compter du 1er février 2011 en remplacement de Madame Mariette BOURDIEC.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

28

CORSECURITE

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Casamozza
20243 Prunelli di Fiumorbo
529180994 RCS Bastia

L'AGO du 15 février 2011 a nommé en qualité de gérant Mr. ANDREANI DANIEL, demeurant 38, ALLEE DES PALMIERS, 20600 FURIANI, en remplacement de Melle MURACCIOLE MARINA, à compter du 15 février 2011. Modification au RCS de Bastia.

22

2 AB DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

SAS au capital de 10.000 euros
Rue Ramaroni Diamant II,
Résidence Diamant - 20000 Ajaccio (Corse)
528 421 431 RCS Ajaccio

D'un PV de l'actionnaire unique et Président du 5 janvier 2011, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 05/01/2011, de Ajaccio (Corse) rue Ramaroni Diamant II, Résidence Diamant, au **8 Cours Général Leclerc 20000 Ajaccio**. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié Dépôt légal au RCS d'Ajaccio.

31

INTEREAUX Corse

SARL au capital de 1000 euros
7 Lot. San Lucianu,
20230 San Nicolao
508046802 R.C.S. Bastia

Durée : 99 ans
Par décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 9 février 2011, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Route de Pinarello, Lieu dit Querciolo, 20213 Sorbo Ocagnano** à compter du 1er janvier 2011.

Autres modifications :

- il a été pris acte de la nomination de monsieur Alain MARTI, demeurant 19 Avenue Jean Moulin 34290 SERVIAN en qualité de nouveau gérant, à compter du 1er janvier 2011 pour une durée illimitée, en remplacement de madame Birgit MARTI, démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

45

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

VISION FUTURA

Société par actions simplifiée
Au capital de 5000,00 euros
Siège : Clinique FILIPPI
Boulevard Benoite Danesi
20200 Bastia
520 109 653 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 10 février 2011, l'associé unique a décidé : de transférer le siège social : de Clinique FILIPPI - Boulevard Benoite Danesi - 20200 Bastia

Au : 9, rue César Campinchi - 20200 Bastia

A compter du 10 février 2011 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

20

SCI TRAGULINI

Au capital de 1600 euros
Siège social : 1 Bd Auguste Gaudin
20200 Bastia
RCS 504919770

RECTIFICATIF

Au terme d'un acte sous seing privé, en date du 18/02/2011 à Bastia, l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte les cessions de parts sociales intervenues le 31/01/2011 de Mademoiselle BOUR Marie Sophie :

Qui cède 16 parts à Mademoiselle Cruz Milena née le 14/10/1993.

Et de :
Monsieur CRUZ Jean André : Qui cède 16 parts à Mademoiselle Cruz Milena née le 14/10/1993.

Ainsi que la confirmation en qualité de gérant de M.Veschi André né le 04/03/1929 à Bastia pour une durée illimitée à compter du 01/02/2011. Confirmation de la modification des statuts.

Pour avis.

19

ARMURERIE O.D.B.

SARL au capital de 30.000 euros
Siège social : Route du Géant Casino,
Lieu dit Stiletto - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 511 883 381

Aux termes d'une délibération en date du 02/02/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Vente, réparation, prestation et location d'articles, matériels et accessoires de pêche, de montagne, de plongée sous-marine, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

La Gérance,

35

SCI PROMETHEE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.524,49 euros
Siège social : Quartier Petrosu
20121 Salice
RCS : Ajaccio 384 158 150

Par décision en date du 29 novembre 2010, les associés de la SCI PROMETHEE ont désigné Monsieur Michelangelo HAUSER, en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Sergio HAUSER, démissionnaire. Cette nomination est faite pour une durée indéterminée. Mention au RCS de Ajaccio.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Département de la Haute-Corse

Correspondant : M. Filippi Antoine

Rond point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia cedex 9
Tél : 04 95 55 55 55 - Télécopieur : 04 95 55 02 37
courriel : afilippi@cg2b.fr
adresse internet : <http://www.cg2b.fr>
adresse internet du profil acheteur :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_6aE1-cuOR0K

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Organisation de séjours sportifs à destination des enfants de 12 à 16 ans dans le cadre du programme ACTIVACANCES organisé par le Département de la Haute-Corse

Catégorie de services : 26**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- **Objet principal :** 55240000

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre

Caractéristiques principales :

- **Des variantes seront-elles prises en compte :** non

Prestations divisées en lots : oui

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Marché passé sur les fonds propres du Département.

Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif.

Marché traité à prix unitaires et forfaitaires.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Copie de ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)
- DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.
- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

Commentaire sur les justifications : Les documents DC4 et DC5 peuvent être remplacés par les formulaires DC1, DC2.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Qualité pédagogique de l'enseignement (50 %)
- Qualité du programme proposé (30 %)
- Prix (20 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 28 février 2011 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 01SSA2011

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 février 2011

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Département de la Haute-Corse DID

Direction des Interventions Départementales
Service des Sports et de l'Animation
Rond point du Maréchal Leclerc de Hauteclerc
20405 Bastia Cedex 9
tél. : 04 95 55 56 62
courriel : maalbertini@cg2b.fr
adresse internet : <http://www.cg2b.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Rond point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia cedex 9, adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_6aE1-cuOR0K

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Département de la Haute-Corse

Service juridique et Commande Publique
Rond point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia Cedex 9, tél. : 04 95 55 55 55
courriel : afilippi@cg2b.fr
adresse internet : <http://www.cg2b.fr>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Sous pli fermé avec mention "Mapa Activacances". Remise sur place contre récépissé ou par courrier recommandé avec avis de réception.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia, tél. : 04 95 32 88 66, télécopieur : 04 95 32 38 55, courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr, adresse internet : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>,

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 1 Lot 01 : Ski de piste
Lot 01 : Ski de piste

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Informations complémentaires :

Montant maximum : 26400 euro(s)HT

Lot(s) 2 Lot 02 : Plongée subaquatique
Lot 02 : Plongée subaquatique

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Informations complémentaires :

Montant maximum : 10.000 euro(s)HT

Lot(s) 3 Lot 03 : Kayak de rivière et kayak de mer
Lot 03 : Kayak de rivière et kayak de mer

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Informations complémentaires :

Montant maximum : 20.000 euro(s)HT

Lot(s) 4 Lot 04 : Equitation
Lot 04 : Equitation

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Informations complémentaires :

Montant maximum : 11.200 euro(s)HT

Lot(s) 5 Lot 05 : Randonnée pedestre
Lot 05 : Randonnée pedestre

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Informations complémentaires :

Montant maximum : 20.000 euro(s)HT

Lot(s) 6 Lot 06 : Rafting
Lot 06 : Rafting

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Informations complémentaires :

Montant maximum : 11.200 euro(s)HT

Lot(s) 7 Lot 07 : Voile
Lot 07 : Voile

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Informations complémentaires :

Montant maximum : 11.200 euro(s)HT

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

PUBLIQUE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE DE LUMIO

1ère parution.

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2011034-0005 en date du 3 février 2011, il sera procédé sur le territoire de la commune de Lumio, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Madame Madeleine LANFRANCHI LEBLANC, attachée territoriale, demeurant U Pianu, 20242 VEZZANI, désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Lumio

- lundi 14 mars 2011 de 9h00 à 12h00 - lundi 28 mars 2011 de 9h00 à 12h00 - jeudi 14 avril 2011 de 9h00 à 12h00

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Lumio du 14 mars au 14 avril 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Lumio et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

CORSECURITE

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Casamozza
20243 Prunelli di Fiumorbo
529180994 RCS Bastia

L'AGE du 15/02/2011 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : travaux espaces verts, location divers, travaux de maçonnerie, terrassement
Modification au RCS de Bastia.

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Porto-Vecchio du 13 janvier 1992, par Mr et Mme Joseph PIETRI, demeurant à SOTTA (20146) - Hameau de Borivoli à la société BOULANGERIE PIETRI, SARL au capital de 7683 euros, dont le siège est à Sotta (20146) - Lieudit Borivoli (384 273 199 RCS Ajaccio) a fait l'objet, par actes sous seing privé en date du 1er février 2011, des modifications suivantes :
- La location gérance du fonds de commerce de "boulangerie pâtisserie, vente ambulante de produits d'alimentation générale, boulangerie, fruits et légumes" sis et exploité à Sotta (20146)
- Hameau de Borivoli a été résiliée à compter du 1er février 2011 ;
- L'adresse exacte du fonds de commerce de « boulangerie pâtisserie » sis et exploité à Porto-Vecchio (20137) - Lieudit Suariccia est : Rue du 9 Septembre 1943 - Lieudit Suariccia - 20137 Porto-Vecchio.

GAEC DE GIABICONI

Siège social :
Lieu-dit Giabiconi - Ponte Bonello
20167 Sarrola-Carcopino

En application de l'article R.323-21 du code rural et de la pêche maritime et après avis du Comité départemental d'agrément des GAEC du 20 janvier 2011, le retrait d'agrément au Groupe Agricole d'Exploitation en Commun DE GIABICONI a été prononcé par arrêté préfectoral n° 2011038-0010 en date du 7 février 2011.

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 15 décembre 2010, la Société ViTO Corse, S.A.S au capital de 1.000.000 euros, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784

A donné en location gérance :

à la SARL STATION BARTOLI, Immatriculée au RCS de Bastia sous le n°528 730 690, sise Immeuble Santa Maria - Avenue de la Libération - 20600 Bastia, un fonds de commerce de Station Service à l'enseigne ViTO sis et exploité Avenue de la Libération - Lupinu - 20600 Bastia, pour une durée de 3 ans.
A compter du 15 décembre 2010.



CONSEIL GENERAL

AVIS DE MARCHÉ AAPC 01/2011

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc,
F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : +33(0)495555779,
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : +33(0)495550237
Adresse(s) internet : http://www.cg2b.fr
Adresse du profil d'acheteur : http://www.achatpublic.com

Adresse auprès de laquelle des informations techniques peuvent être obtenus :

Département de la Haute-Corse
Service du Domaine Départemental
Cellule Infrastructure de Communication,
M. Vincenti Frédéric,
Rond Point Maréchal Leclerc,
F - 20405 Bastia cedex 9,
Tél : +33(0)495555648,
Email : fvincenti@cg2b.fr, Fax : +33(0) 495555611

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées, où le cahier des charges et où les documents complémentaires et Renseignements administratifs peuvent être obtenus :

Département de la Haute-Corse - SJCP
M. Filippi Antoine, Rond Point du Maréchal Leclerc - 1er étage
20405 Bastia Cedex 9, Tél : +33(0)495555779,
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : +33(0)495550237,

URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_05KIQH-Ja-Q

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Interconnexion des sites et de services Internet du Département de la Haute-Corse.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution : Services - Catégorie de services : 5

Lieu principal d'exécution : Département de la Haute-Corse. Code NUTS : FR 832

II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un Accord-cadre

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur.

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : Le marché est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande successifs selon des modalités expressément prévues par le marché et pendant la durée de validité de ce dernier. Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un minimum annuel de 400.000 euros TTC, sans maximum, sans renégociation ou remise en concurrence au sens de l'article 77 du code des marchés publics.

II.1.5) Description succincte du marché : Interconnexion des sites et de services Internet du Département de la Haute-Corse.

II.1.6) Classification CPV : 32429000, 32520000 ; 64221000

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Marché passé avec un minimum annuel de 400.000 euros TTC et sans montant maximum.

II.2.2) Options : Oui. Le marché pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans (Avenants et marchés complémentaires éventuels autorisés).

II.3) Durée de l'accord cadre : La durée initiale de l'accord cadre est fixée à 12 mois à compter de l'émission du 1er bon de commande (48 mois reconductions comprises).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement : Marché passé sur les fonds propres du département. Paiement par mandat administratif à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Marché traité à prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés suivant les dispositions des articles 11 et 12 du CCAAG TIC. Il est prévu le versement d'une avance dans les conditions prévues au marché. Les prix sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation et Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ;
- Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

III.2.2) Capacité économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires, concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

III.2.3) Capacité technique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principales fournitures ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ;
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques ou toutes autres preuves de mesures équivalentes.
- Certificats de qualifications professionnelles. Les co-traitants éventuels doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

Les candidats utiliseront les nouveaux formulaires DC1 et DC2 qui leurs sont remis avec le dossier de consultation (Précisions données au règlement de la consultation).

III.2.4) Marchés réservés : Non

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Non.

III.3.2) Les personnes morales sont elles tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Valeur Technique : 40%
2. Prix : 30%
3. Délais : 30%

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 01 / 2011

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 5 avril 2011 à 12 h 00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communaux : Non

VI.3) Autres informations : Au regard du droit français, il s'agit d'un marché à bon de commande (art.77 du CMP). Les sous-critères et éléments d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 9.2. Les candidats peuvent obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation et peuvent répondre électroniquement selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros.

VI.4.1) VI.4.3) Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano

20407 Bastia cedex
Tél : 0495328866.
Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.
Fax : 0495323855. URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 18 / 02 / 2011

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 5 avril 2011 à 12 h 00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Jean LECCIA.

46

HÔTEL DU GOLFE

SARL au capital de 8100 euros
Route de la Castagna - 20100 Sartène
RCS Ajaccio : 489 477 927

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 22 janvier 2011, il résulte que :

- Monsieur Choppin Gilles, demeurant à Sartène (20100), 23, rue Félicien Marchi, a été nommé en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Lucchini Jacques, en raison de sa démission de ses fonctions de gérant.

- Le siège social est transféré à **Sartène (20100), Tizzano.**

Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

02

CORSE PROVENCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 21.000 euros
Siège : Quartier de l'Amenduletto
Clos des Amandiers - 20260 Calvi (Corse)
605 850 114 RCS Bastia

D'un procès-verbal du Président du 1er février 2011, il résulte que :

Mme Florence Signoret demeurant 39, Boulevard Leau, 13008 Marseille, a été nommée Directrice Générale Déléguée à compter de ce jour.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

21

SCI TRAGULINU

Au capital de 1600 euros
Siège social : 1, Bd Auguste Gaudin
20200 Bastia - RCS 504919770

RECTIFICATIF

Au terme d'un acte sous seing privé, en date du 20/08/2010 à Bastia, l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte les cessions de parts sociales intervenues le 20/08/2010 de : Monsieur BOUR Albert Nicolas : Qui cède 88 parts à Mademoiselle Cruz Milena née le 14/10/1993. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

56

"BALAGNE SURVEILLANCE"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6000 euros
Siège : 37, Lot Cala Stella - Spano
20260 Lumio - RCS Bastia : 503 990 988

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21.02.2011, il a été décidé :

- L'extension de l'objet social de la société « à la vente et l'installation d'alarmes ».

- Et de modifier en conséquence l'art.2 des statuts. Avec effet au 01.03.2011. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le gérant.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogrefre

LIQUIDATION JUDICIAIRE

05

Par jugement en date du 15/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

ARTMAGE (SARL)
c/o TUMEO Armand

Bât. A2 - Rés. Mormorana - 20290 Borgo
Activité : Prestations de services en informatique....

RCS Bastia : B 483 599 106, 2005 B 1175

Juge commissaire :
M. Jean-Paul Poggioli

Juge commissaire suppléant :
M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giamferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

06

Par jugement en date du 15/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

M. Brizzi Michèle - Route du Village
Ldt Ripalta - 20600 Furiani

Activité : Maçonnerie

RM : N°351 103 825 (3.00.2B) - Radié

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giamferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

07

Par jugement en date du 15/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

AEDIFICO (SARL) - Chemin du Forcone
Les Jardins de Toga - Bât. A
c/o INVESTIM - 20200 Bastia

Activité : Construction de tous immeubles

RCS Bastia : B 350 472 726, 92 B 163

Juge commissaire :

M. Jean-Paul Poggioli

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Marc Cermolacce

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giamferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

08

Par jugement en date du 15/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Ambulances A Canonica (SARL)
Route de l'Aéroport - Centre Europa
Lot n°11 - 20290 Lucciana

Activité : Le transport de personnes, ambulance...

RCS Bastia : B 434 700 613, 2001 B 45

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giamferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

42

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE SERVICES

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Statut de l'organisme : Groupement de Communes

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : Mairie 20231 VENACO - Tél 04 95 47 04 04 - Télécopie 09 64 39 29 26

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Xavier POLI, Président

Description du marché :

Objet du marché :
TRAITEMENT DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION

Type de marché :

Autres services

Nomenclature - Classification CPV :

90114000-9 - Service de gestion du réseau d'assainissement.

Caractéristiques principales :

Forme du marché : Marché ordinaire

Caractéristiques principales des prestations à réaliser :

Il s'agit du traitement des boues de la station d'épuration de CORTE

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Durées :

Durée du marché ou délai d'exécution :

3 ans : début dès notification du marché

Conditions relatives au marché :

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les modalités de financement sont les suivantes : sur fonds propres de la collectivité

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Conditions de participation :

Critères de recevabilité des candidatures :

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères de sélection des candidatures :

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Prix des prestations 50 %

Performances en matière de protection de l'environnement 40 %

Valeur technique 10 %

Procédures : Marché à procédure adaptée (ouvert)

Publications relatives à la même consultation : Néant

Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 21 Mars 2011 à 11:00

Délai de validité des offres : 90 jours

Informations complémentaires :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2011-01

Renseignements complémentaires : LE CANDIDAT DEVRA PRECISER S'IL EST CONVENTIONNE PAR L'AGENCE DE L'EAU

Frais de reprographie

Montant des frais de reprographie : 0,00

Conditions particulières de retrait des dossiers :

- **Modalités à observer pour l'obtention du DCE** : DCE ENVOYE SUITE A DEMANDE

PAR TELECOPIE AU 09 64 39 29 26

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Date d'envoi du présent avis : 21/02/2011

34

COMMUNE DE CERVIONE

AVIS AU PUBLIC

CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX EXPLOITE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

(INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public des dispositions prévues par l'arrêté du 8 février 2011 prescrivant à la communauté de communes de la Costa Verde de :

* Mettre en place le suivi des rejets, le contrôle des eaux souterraines et superficielles et du biogaz du centre de stockage de déchets non dangereux ;

* Mettre en place le contrôle de la qualité du ou des aquifères susceptibles d'être pollués par l'installation ;

* Faire réaliser pendant un an à compter de la signature de l'arrêté du 7 février 2011, l'impact de l'activité sur les eaux superficielles et souterraines établie sur la base de la surveillance des eaux superficielles et souterraines.

52

PIANELLI FRERES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège : 12, Quartier Bartaccia
Route de la Corniche - 20110 Propriano
RCS Ajaccio : 495 004 251

Aux termes d'une délibération en date à Propriano du 31/12/2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Frédéric Pianelli, et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Jean François Pianelli, demeurant, 12, Quartier Bartaccia, Route de la Corniche, 20110 Propriano pour une durée illimitée.

L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Jean François Pianelli, a été substitué à celui de Monsieur Frédéric Pianelli.

Pour avis, la gérance.

55

MÔTEL DE BARTACCIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Lieu-dit Bartaccia
20110 Propriano
RCS Ajaccio : 438 025 470

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date à Propriano du 27/04/2001, par Mme Marie Antoinette Pianelli, loueur, demeurant Lieu-dit Bartaccia, 20110 Propriano, à la Société MÔTEL DE BARTACCIA, locataire-gérante, et portant sur l'activité d'Hôtels du fonds de commerce d'hôtels restaurant, exploité, sis, Lieu-dit Bartaccia, 20110 Propriano a été résilié de façon amiable par acte sous seing privé en date à Propriano du 31/12/2010.

Pour avis,

40

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 16 décembre 2010, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 1.000.000 euros, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784

A donné en location gérance :

à la Société V.S.A. Carburants, SARL immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 343 035 739, sise Lieu-dit Stabiaccio - Les 4 Chemins - 20137 Porto-Vecchio, un fonds de commerce de Station Service à l'enseigne VITO sis et exploité Lieu-dit Stabiaccio - Les 4 Chemins - 20137 Porto-Vecchio, pour une durée de 3 ans. A compter du 16 décembre 2010.

18

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Ota du 28/12/2010.

La part indivis de :

- La Hoirie François MARANELLI, représentée par Mme Sabrina MAUDUIT, demeurant Lieu dit Porto - 20150 Ota.

Vendu à :

- Monsieur Toussaint MARANELLI, né le 16 juin 1961 à Omessa (2B), de nationalité française, demeurant Lieu dit Porto - 20150 Ota,

Un fonds de commerce de "Restaurant", sis Lieu dit Porto - 20150 Ota, à l'enseigne "LE SOLEIL COUCHANT", moyennant le prix de Trente Mille euros (30.000 euros), immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro 345 145 684. L'entrée en jouissance a été fixée au 28 décembre 2010.

Les oppositions éventuelles seront adressées Lieu dit Porto - 20150 Ota.

Pour insertion,

SARL GM CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 4000 euros
 RCS Ajaccio : B 493 417 505
 Siège social : Lotissement MAZEPPA
 Col du Lustincone
 c/o Mr. GOMES GONCALVES Moïses
 20167 Appietto

AVIS DE MODIFICATION

Suite à la cession de parts réalisée en date du 7/01/2011 et aux décisions prises par l'associé unique en date du 10 janvier 2011, il a été procédé aux modifications suivantes :

1) Mr. GOMES GONCALVES Moïses a été nommé gérant de la SARL GM CONSTRUCTION, SARL au capital de 4000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 493 417 505, à compter du 10/01/2011, en remplacement de Mr. MOREIRA DA CUNHA Nelson Do Carmo, gérant démissionnaire ayant cessé ses fonctions à ladite date du 10/01/2011.

En application de l'article R.210-10 du code de commerce, les associés ont décidé que le nom de Mr. MOREIRA DA CUNHA Nelson Do Carmo, ancien gérant statutaire, ne sera plus porté dans les statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau gérant. Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

*Ancien - Gérant de la société : Mr. MOREIRA DA CUNHA Nelson Do Carmo

* Nouveau Gérant de la société :

Mr. GOMES GONCALVES Moïses
 2) Suite à la cession de parts sociales réalisée en date du 7/01/2011, Mr. GOMES GONCALVES Moïses est devenu l'associé unique de la SARL GM CONSTRUCTION.

Aussi, il décide de modifier en conséquence l'article 9 des statuts.

*Ancienne mention :

« **ARTICLE N°9 - Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de 4000 euros. Il est divisé en quatre cent (400) parts de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 400, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- Monsieur Moïses GOMES GONCALVES, à concurrence de deux cent (200) parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 1 à 200, ci..... deux cent parts.

- Monsieur Nelson Do Carmo MOREIRA DA CUNHA, à concurrence de cents (100) parts correspondant à des apports en numéraire, numérotées de 201 à 300 et à concurrence de cents (100) parts correspondant à des apports en nature, numérotées de 301 à 400, ci.... deux cent parts.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 400 parts.»

* Nouvelle mention :

« **ARTICLE N°9 - Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de 4000 euros.

Il est divisé en quatre cent (400) parts de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 400, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

Monsieur Moïses GOMES GONCALVES, à concurrence de quatre cent (400) parts correspondant à :

• des apports en numéraire, numérotées de 1 à 200, ci..... deux cent parts,

• au rachat des parts de Mr. Nelson Do Carmo MOREIRA DA CUNHA, numérotées de 201 à 400, ci....deux cent parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 400 parts.

3) Lors de cette assemblée, l'associé unique a également procédé au transfert du siège social de la société primitivement fixé au 24 rue Dell Pellegrino, Immeuble LE SAGONE, 20090 AJACCIO à Lotissement Mazzeppa, Col du Lustincone, chez Mr GOMES GONCALVES Moïses, 20167 Appietto.

En conséquence de ce transfert, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

* Ancienne mention :

«**ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est fixé 24 Rue Dell Pellegrino - Immeuble Le Sagone - 20090 Ajaccio».

* Nouvelle mention :

«**ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est fixé Lotissement Mazzeppa, Col du Lustincone, chez Mr. GOMES GONCALVES Moïses, 20167 Appietto.

Pour avis,

Suivant acte SSP en date à Porto-Vecchio du 14 février 2011, enregistré à Porto-Vecchio le 15 février 2011, bord. 2011/60, case 1, M. et Mme Joseph PIETRI, demeurant à Sotta (20146) - Hameau de Borivoli, ont cédé à la Société BOULANGERIE PIETRI, SARL au capital de 7683 euros, dont le siège social est à Porto-Vecchio (20137) - Lieudit Suariccia - Rue du 9 Septembre 1943 (384 273 199 RCS Ajaccio), un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie, sis et exploité à Porto-Vecchio (20137) - Lieudit Suariccia - Rue du 9 Septembre 1943, moyennant le prix de 750.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2011.

Corrélativement, la location gérance intervenue entre le cédant et l'acquéreur par acte SSP en date à Porto-Vecchio du 13 janvier 1992 se trouve résiliée à compter du 1er février 2011.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, par acte extrajudiciaire, au siège du fonds vendu.

Pour avis,

Par AGE du 1er février 2011, les associés de la société « BOULANGERIE PIETRI », SARL au capital de 7683 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 384 273 199, ont décidé de transférer le siège social de Sotta (20146) Lieudit Borivoli à **Rue du 9 Septembre 1943 - Lieudit Suariccia - 20137 Porto-Vecchio.**

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCICV ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : anna lesia

Capital : 1000 euros

Siège : Domaine de la Razetta 20290 Borgo

Objet : Achat, location, gestion de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : Mlle Blanquier Anne Lyse

domaine de la Razetta - 20290 Borgo

Immatriculation : Au RCS de Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte constitutif SSP en date à Ajaccio du 14 février 2011, il a été constitué une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : TINUTA IMMOBILIER CONSEILS - T.I.C

Siège : Villa Michèle, Parc Berthault, 20000 Ajaccio

Objet : L'acquisition, la vente, la gestion et la location meublée ou non de tous biens immobiliers

Durée : 99 ans

Capital : 10.000 euros

Gérant : M. Florian Fedi, né le 27.12.1985 à Ajaccio, Villa Michèle, Parc Berthault, 20000 Ajaccio

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location gérance consenti par M. Guillaume GAYET à la SARL LA QUARTZ 2 COMPAGNIE, au capital de 12.000 euros, sise 31, rue Chevalier-Paul, 83000 Toulon, RCS Toulon 452 576 416, portant sur un fonds de commerce de restaurant sis et exploité Plage de Caspiu, 20147 Partinello, connu sous l'enseigne PUNTA ROSSA, a pris fin le 30 septembre 2008.

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location gérance consenti par M. Guillaume GAYET Route de la Plage, 20147 Partinello, à la M. Richard OSIO, Partinello Village, 20147 Partinello, portant sur un fonds de commerce de restaurant sis et exploité Plage de Caspiu, 20147 Partinello, connu sous l'enseigne PUNTA ROSSA, a pris fin le 30 septembre 2010.

Déclaration à la Préfecture de la Haute-Corse. **Institut Corse Formation (I.C.F) - Objet :** Proposer des actions de formation dans le domaine du patrimoine, du tourisme, des langues et de la culture corse et méditerranéens - **Siège social :** U Campu - 20228 Luri - **Date de la déclaration :** 7 février 2011.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

Loi de SAUVEGARDE décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 14 février 2011, le Tribunal prononce la clôture pour extinction du passif à l'égard de : La SCI L'AMANDULU, dont le siège social est sis Terrasses de Funtonone - 20200 Ville di Pietrabugno - Mandataire ad hoc Jean-Loup Matelli, demeurant 64, route de San Martino - Pietranera - 20200 Bastia

Forme : Société Civile Immobilière
Inscrite au RCS : Bastia 340 183 391 - **N° Gestion :** 87 D 4

Activité : Construction puis vente en totalité ou par fractions d'immeubles collectifs....

Date de cessation des paiements : 27 octobre 2008

Juge commissaire : Juge commissaire titulaire :

M. Olivier Schweitzer

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Gafferri, BP 75 - Immeuble U Boscu d'Oru - Bt. B - Pietranera - 20289 Bastia Cedex

Pour extrait :
 F/F Le Greffier.

H.P.G. Déco

SARL au capital de 1000 euros
 Siège social : Route de Mezzavia - Le Km5
 20090 Ajaccio - 510713514 RCS Ajaccio

L'AGE du 06/02/2011 a décidé de transférer le siège social de la société au **Chemain d'Appietto à Ajaccio, 20167 Mezzavia Ajaccio**, à compter du 06/02/2011. Mention au RCS de Ajaccio

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
 Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
 Spécialiste en Droit Fiscal,
 Droit Commercial, Droit des Sociétés
 Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
 20200 Bastia
 Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

BOULANGERIE**VENTURA PERE ET FILS**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
 Au capital de 39.636,74 euros
 Siège : Pietranera - San Martino di Lota
 20200 Bastia - 324 844 737 RCS Bastia

L'A.G.O réunie le 15 Février 2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Barthélemy VENTURA de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

EXTRAIT

Par jugement du 14 février 2011, le Tribunal a prononcé la conversion en liquidation judiciaire à l'égard de La Sica Cave des Vignerons de Patrimoine, ayant son siège social sis BP 05 - 20253 Patrimoine.

Représentée par M. Gouth Administrateur Provisoire demeurant 5, rue Campanari, 20200 Bastia.

Forme : SICA

Dénomination : SICA Cave des Vignerons de Patrimoine

Inscrite au RCS : Bastia 340603273

Activité : Transformation des raisins rouges et blancs et élaboration des vins d'AOC Patrimoine....

Juge commissaire titulaire :

M. Olivier Schweitzer

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Gafferri, BP 75 - Immeuble U Boscu d'Oru - Bt. B - Pietranera - 20289 Bastia Cedex

Pour extrait :
 F/F Le Greffier.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

EXTRAIT

Par jugement du 14 février 2011, le Tribunal prononce la conversion en liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de l'Association Sporting Club Bastiais, Section Rugby, ayant son siège social Stade Armand Cesari, 20600 Furiani.

Son représentant légal M. Tony Gandolfi, 985 - Avenue Sampiero Corso, RN 193 - 20600 Bastia.

Forme : Association Loi 1901

Activité : L'Association a pour but la pratique du rugby, et des activités physiques et sportives

Juge commissaire titulaire :

M. Olivier Schweitzer

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Gafferri, BP 75 - Immeuble U Boscu d'Oru - Bt. B - Pietranera - 20289 Bastia Cedex

Pour extrait :
 F/F Le Greffier.



Direction Générale des Services
Infrastructures, routes et transports
Direction des routes

Service de l'exploitation des routes de Corse du Sud

AVIS D'INFORMATION N° 11S0012

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1.

Correspondant technique : Service de l'Exploitation des Routes de Corse du Sud
Tél : 04 95 51 69 22 ou 04 95 51 69 24 - Fax : 04 95 70 38 28.

Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon l'article 26.2.2 du Code des Marchés Publics. Il ne comporte ni tranche ni lot et est lancé sans option.

Objet du marché : RN 193 - 2x2 voies - Du terre plein central d'Aspretto au giratoire de Socordis - Entretien des espaces verts.

Justificatifs à produire : Pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants : une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf dans cette déclaration le signataire déclare, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat indi-

viduel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;
k) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes sont exacts. En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots. Il peut aussi être utilisé par les groupements d'entreprises comme document d'habilitation du mandataire.

Les groupements d'entreprises remplissent un document unique ; chaque membre du groupement le signe et produit les renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (formulaire DC2).

- Pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants :

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf ;

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement produit, en annexe du DC2, les éléments demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.

- Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

- La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

- Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Ces données sont à reporter dans le DC2.

- Certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.

- Une attestation d'assurance.

Délai d'exécution : Le délai d'exécution est fixé à 7 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Critère de jugement des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 60 %,

- Valeur technique : 40 %

La valeur technique des prestations qui sera jugée sur présentation d'un mémoire technique, sera évaluée comme suit à l'aide des sous-critères suivants :

0,40 : Moyens en personnels et matériels mis à disposition pour satisfaire les obligations du marché, à savoir l'installation et la signalisation de chantier et l'entretien des sites.

Il s'agit de permettre au pouvoir adjudicateur de connaître le nombre, la qualification (joindre les certificats de qualification : diplômes, attestation de formation...) et la localisation des personnels qui seront affectés sur le chantier, le nombre, la nature (type de matériel, éventuellement en fonction du matériel puissance et rendement) et la localisation des moyens matériels prévus par le candidat pour l'exécution du chantier, y compris location et sous-traitance ; il produira également un planning d'exécution réalistes pour chaque site d'intervention ; sur ce planning figureront les moyens en personnels et matériels nécessaires pour mener à bien les prestations.

Imputation budgétaire : Les prestations seront financées sur les crédits inscrits au Budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Affaires Juridiques

22, cours Grandval

BP 215 - 20187 AJACCIO Cedex 1.

Date d'envoi de l'avis : le Mardi 22 Février 2011.

Dépôt des offres : avant le Lundi 14 Mars 2011 à 16h00, par dépôt à l'adresse suivante :

Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier

22, cours Grandval - BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1.

Retrait des dossiers : Collectivité Territoriale de Corse

Direction Générale des Services

Infrastructures, routes et transports

Direction des Routes

Service de l'exploitation des routes de Corse-du-Sud

U Ricantu - Route de Campo

20090 AJACCIO

COMMUNE D'AREGNO

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Commune D'AREGNO - 20220 Aregno

Objet du marché : Travaux de réfection enrobé - Rue principale Chef lieu Village

Mode de passation : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

Critère de choix :

- Valeur technique des prestations et références des entreprises : 40%

- Prix : 40%

- Délai d'exécution : 20% (à préciser dans l'offre)

Renseignements et remise des candidatures :

M. Le Maire - 20220 Aregno - Tél : 04 95 61 70 34 - Fax : 04 95 61 78 68

Date limite de réception des offres : 18 mars 2011

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 février 2011

Email : al@informateurcorse.com

Société CORSE GOURMANDE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15000 euros

Siège social : Lieu Dit Forcola Linari

20129 Bastelicaccia

AVIS DE CHANGEMENT

DE GÉRANT

L'assemblée générale extraordinaire

des associés réunie le 25 septembre

2010 a pris acte de la démission à

compter du même jour du Gérant Monsieur

Fabienne Continsouzas demeurant

Forcola, route de Pisciatello 20129 Bas-

telicaccia comme nouveau gérant à

compter du même jour avec les pou-

voirs tels que déterminés par la loi et les

statuts.

Pour avis et mention :

La gérante,

Fabienne Franceschini

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées

Spécialiste en Droit Fiscal,

Droit Commercial, Droit des Sociétés

Port de Plaisance de Toga - Bât. A2

20200 Bastia

Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

SALAISONS REUNIES

Société par actions simplifiée

Au capital de 91.774,90 euros

Siège social : Zac de Folelli

20213 Folelli - Penta di Casinca

408 742 674 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date

du 09 Février 2011, l'Assemblée Générale

Extraordinaire a décidé d'étendre

l'objet social aux activités de Vente et

dégustation sur place de tous produits

corse et restauration, et de modifier en

conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX

1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

SIVOM CERVIONE-VALLE DI CAMPOLORO
Téléphone : 04 95 38 95 85 - Fax : 04 95 38 18 06
Mail : sivom@cervione.com

2) PROCEDURE DE PASSATION :

Procédure adaptée pour un marché de travaux, en application des articles 28 et 40.IV du Code des Marchés Publics.

3) OBJET DU MARCHÉ :

REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DU VILLAGE

Code CPV Principal : 45252100-9 - Station d'épuration

4) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Station d'épuration existante redimensionnée pour une charge organique de 108 kg/j

et une charge hydraulique de 310 m³/j.

* Remplacement des pré-traitements existants (déversoir d'orage, dégrilleur et canal de mesure)

* Nouveau lit bactérien, avec réhabilitation de la chasse

* Réhabilitation du décanteur-digester et du clarificateur

* Canal de comptage des effluents

* Filtres plantés de roseaux pour la filière des boues

* Auto-contrôle et télé-surveillance

* Aménagements généraux : voirie, clôture, éclairage, bâtiment de service

* Raccordements aux réseaux divers et raccordements hydrauliques entre les ouvrages

5) EXAMEN DES CANDIDATURES :

Composition du dossier de candidature :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics

- La copie du ou des jugements s'il est en redressement judiciaire

- Lettre de candidature (DC1) dûment complétée et signée

- Déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et signée

- Attestations d'assurance contre les risques professionnels

- Un dossier présentant de manière exhaustive :

- les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de marchés de même nature

- le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires

- certificats de qualifications professionnelles

- la liste des références pour des prestations similaires, des 5 dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire public (sauf entreprise de création récente)

- les moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation de ces travaux

Les mêmes pièces sont exigées des éventuels co-traitants et/ou sous-traitants.

Critères de recevabilité des candidatures :

Ne seront pas admises :

* les candidatures non recevables en application des articles 43 à 47 du C.M.P

* si le dossier de candidature est incomplet, et le demeure après la demande des pièces complémentaires par le Pouvoir Adjudicateur (art 52.I du C.M.P)

Critères de sélection des candidatures :

Seront sélectionnées les candidatures en fonction :

* des certificats de capacités ou références, et en particulier : 1 chantier minimum, au cours des 5 dernières années, portant sur des travaux de construction de station d'épuration

* des capacités financières en rapport avec l'objet du présent marché

* des moyens humains et matériels de l'entreprise alloués au chantier

6) TRANSMISSION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera transmis aux candidats sélectionnés.

7) CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

* Prix : 50%

* Valeur technique : 30%

* Délais d'exécution : 20%

8) RECEPTION DES CANDIDATURES :

Les dossiers de candidature devront parvenir avant le Lundi 21 Mars 2011 à 12h00, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du SIVOM

En Mairie

20221 CERVIONE

9) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Informations auprès du Cabinet C.BERNARDINI : Tél : 04 95 33 85 68

Fax : 04 95 33 65 94 - E-mail : cabinet.bernardini@wanadoo.fr

10) INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

11) DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :

Le 23/02/2011.

COMMUNE DE LUMIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

TRAVAUX

1) Organisme qui passe le marché :

MAIRIE DE LUMIO - 20260 LUMIO

2) Objet du marché :

TRAVAUX DE REFECTION DU MUR DERRIERE L'EGLISE

3) Caractéristiques principales :

Débais manuels (325 m³)

Mur en béton armé banché (19 ml x 3 à 5,5 m ht)

Les variantes sont autorisées.

4) Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

* Capacités professionnelles, techniques et financières.

* Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.

* Les candidatures qui sont accompagnées :

- De la lettre de candidature (DC1).

- De la déclaration du candidat (DC2).

- Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP.

- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant

les 5 dernières années (sauf entreprise de création récente).

5) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

* 40 % : Prix des prestations

* 40 % : Valeur technique de l'offre

* 20 % : Délais d'exécution

6) Adresse à laquelle le DCE peut être obtenu :

Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur : <http://www.kleoon.com>

7) Procédure :

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

8) Conditions de délai :

Les offres devront parvenir à la mairie, avant le jeudi 17 mars 2011 à 12h00.

9) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

10) Date d'envoi de l'avis à la publication :

Le 23/02/2011.

République Française

Département de la Haute-Corse

CANTON DE BELGODERE

MAIRIE D'OLMI CAPPELLA

20259 OLMI CAPPELLA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N°1/2011

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'Olmi-Cappella - 20259 Olmi-Cappella

Tél : 04.95.61.90.17 - Fax : 04.95.61.91.89

2. Mode de passation :

Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 I et II du C.M.P).

3. Objet du marché :

Travaux de réfection de voirie - Quartier Olmi, une visite sur site est obligatoire.

4. Mode d'obtention du dossier :

Le dossier de consultation est à retirer à la Mairie d'Olmi-Cappella

5. Date limite de remise des offres :

Les offres devront être remises à l'adresse indiquée ci-dessous contre récépissé avant le mercredi 16 mars à 12 heures ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Critères de sélection de candidature :

capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

6. Critère de sélection des offres :

L'offre recherchée est l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de la pondération et des critères suivants :

- Prix : 50%

- Valeur technique de l'offre : 30%

- Délai d'exécution : 20%

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les offres.

7. Renseignements complémentaires :

Mairie d'Olmi-Cappella

8. Date d'envoi du présent avis à la publication :

Le 23 février 2011.

Email : al@informateurcorse.com

ABONNEZ-VOUS

ABONNEZ-VOUS

A "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros

1 AN = 42 euros

S.C.P. Patrick FOUQUET
Béatrice DOMINICI
Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI
 Notaires associés
 20200 - VILLE DE PIETRABUGNO
 Toga, Immeuble le Napoléon

Acte de Me Béatrice DOMINICI, notaire associé à VILLE-DE-PIETRABUGNO, en date du 10 février 2011 enregistré à la Recette des Impôts de Bastia, le 17 février 2011, bordereau n°2011/226, case n°1, contenant :

DONATION DE FONDS DE COMMERCE : Par Monsieur Vincent, Elisee Jean Marie, FAIOLA, dirigeant de société, célibataire majeur, demeurant à LURI. (20228), Santa Severa, n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, né à MARSEILLE (13000), le 12 janvier 1955, de nationalité Française.

Au profit de : Mademoiselle Lydie, Marie FAIOLA, commerçante, célibataire majeure, demeurant à LURI (20228), Santa Severa, n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, née à MARSEILLE (13000), le 22 septembre 1980, de nationalité Française.

D'un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS-HOTEL-RESTAURANT (SAISONNIER), sis et exploité à 20228 - LURI, Santa Severa, à l'enseigne "LE SANTA SEVERA",

Pour lequel Monsieur FAIOLA Vincent est identifié sous le numéro SIREN 323.256.834 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia. D'une valeur de QUATRE - VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 euros)

Etant ici précisé que par suite de sa qualité de locataire gérante et de donataire, la location gérance consentie par Monsieur FAIOLA Vincent à Melle FAIOLA Lydie suivant acte sous seing privé en date à MARSEILLE du 24 juillet 2001, enregistré à BASTIA le 25 juillet 2001, folio 25, bordereau 259/7, se trouve révisée purement et simplement au jour de l'acte,

Entré en jouissance au jour de l'acte. Oppositions chez le notaire dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour insertion, Me DOMINICI.

LICAR

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7500 euros
 Siège social: Route de Porticcio,
 Centre Commercial Benista, Porticcio
 20117 Cauro - RCS Ajaccio 477 785 091

Aux termes du procès-verbal en date du 1er février 2011, il résulte que :
 - L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

- Le siège social a été transféré à 5-6 rue des halles 20000 Ajaccio, à compter du 1er février 2011

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Siège : Route de Porticcio, Centre Commercial Benista, Porticcio, 20117 Cauro.

* Nouvelle mention :

Siège : 5-6 rue des halles 20000 Ajaccio. Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

MISE EN SOMMEIL

Par AGE du 11 février 2011, les associés de la SCI J.D.R, au capital de 2000 euro et dont le siège social est sis 235 Lotissement Bevinco (20620 Biguglia), ont décidé la mise en sommeil de la société à compter du 31 décembre 2010.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2011, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée :

Dénomination sociale : EURL ABRI DES FLOTS.

Capital : 5000 euros divisé 50 parts sociales de 100 euros chacune intégralement libérées.

Siège : Route du Port, Lieudit Pietra - 20220 Ile-Rousse

Objet : La société a pour objet, L'exploitation d'un fonds de restauration. Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Pierre MARTINETTI, demeurant : route de Monticello, Fontana Marina, 20220 Ile-Rousse désigné statutairement en qualité de gérant associé pour une durée illimitée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

CORSEBILLET

SARL au capital de 15000 euros
 RCS d'Ajaccio 515342343

CHANGEMENT DE GERANT TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par décision en date du 23 Février 2011 l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

* de transférer le siège social à Villa A Pasturella Chemin de la Mairie à BASTELICACCIA (20129) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts :

* Ancienne mention :

« Le Siège Social est situé, lieu dit Canale, 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO (CORSE DU SUD). »

* Nouvelle mention :

« Le siège social est fixé à Villa A Pasturella Chemin de la Mairie à BASTELICACCIA (20129). »

* de désigner à compter de ce jour, sans limitation de durée Monsieur FOLACCI Toussaint, né le 15 Août 1936 à BASTELICA, demeurant Villa A Pasturella Chemin de la Mairie à BASTELICACCIA (20129) en remplacement de Madame Française BERTOGLIO, démissionnaire.

Les inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

MISE EN SOMMEIL

Par AGE du 11 février 2011, les associés de la SARL ENZO, au capital de 68602,05 euro et dont le siège social est sis 235 Lotissement Bevinco (20620 Biguglia), ont décidé la mise en sommeil de la société à compter du 31 décembre 2010.

Pour avis,

**L'INFORMATEUR
 CORSE NOUVELLE**

TEL : 04 95 32 04 40

SAS « PARCS & JARDINS »

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 7140 euros
 Siège Social : Villa Sassone
 C/O Mr. PINELLI Anthony ESSIGNA
 Coggia - 20118 Sagone
 RCS : Ajaccio 530 061 787

AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

L'associé unique en date du 15 février 2011 a décidé d'augmenter son capital social d'une somme de deux mille cent quarante (2140) euros pour le porter de Cinq mille (5000) euros à Sept mille cent quarante (7140) euros par l'émission de 214 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune, libérées intégralement en numéraire lors de la souscription.

En conséquence l'article 6 et 7 des statuts sont modifiés ainsi qu'il suit :

* Ancienne mention :

« Article 6 - Apports

A la constitution de la société, l'actionnaire unique, soussigné, a apporté une somme en numéraire de Cinq Mille (5000) euros correspondant à Cinq Cent (500) actions au nominal de dix (10) euros souscrites en totalité et intégralement libérées, ainsi que l'atteste le certificat établi par le Crédit Agricole, agence de Sagone (20118), certifiant que cette somme lui a bien été déposée, pour le compte de la société en formation,

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à Cinq Mille (5000) euros divisé en Cinq Cent (500) actions de dix (10) euros chacune, intégralement libérées de même catégorie. »

* Nouvelle mention :

« Article 6 - Apports

A la constitution de la société, Mr. PINELLI Anthony a apporté une somme en numéraire de Cinq Mille (5000) euros correspondant à Cinq Cent (500) actions au nominal de dix (10) euros souscrites en totalité et intégralement libérées, ainsi que l'atteste le certificat établi par le Crédit Agricole, agence de Sagone (20118), certifiant que cette somme lui a bien été déposée, pour le compte de la société en formation.

Le 15/02/2011, il a été procédé à une augmentation de capital au profit de FEMU QUI SA par apport d'une somme en numéraire de Deux Mille Cent Quarante (2140) euros correspondant à Deux Cent Quatorze (214) actions au nominal de Dix (10) euros souscrites en totalité et intégralement libérées, Ces actions nouvelles sont émises au prix de 5000 euros avec une prime d'émission de 2860 euros.

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de Sept Mille Cent Quarante (7140) euros. Il est divisé en Sept Cent Quatorze (714) actions de dix (10) euros chacune, intégralement libérées de même catégorie, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- à Mr. PINELLI Anthony, à concurrence de 500 actions numérotées de 1 à 500,
 - à FEMU QUI SA, à concurrence de 214 actions numérotées de 501 à 714.

Total du nombre d'actions composant le capital social 714 actions, »

Pour avis,

L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos insertions légales dans tous les départements de France....

Consultez-nous !

Téléphone : 04 95 32 04 40

Téléphone : 04 95 32 89 92

(Ligne directe Annonce légale)

Télécopie : 04 95 32 02 38

Courriel :

al@informateurcorse.com

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé établi le 1er février 2011 Bastia, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL « ZURLETTI FRERES »

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1000 euros

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Gérant : Monsieur ZURLETTI Jean Baptiste, Pierre, de nationalité française né le 16 mai 1983 à Annecy (74) demeurant Hameau de Poretto 20222 Brando

Siège social : Lieu Dit Pastoreccia - Zone Industrielle de Bastia - 20600 Bastia.

Objet : La société a pour objet : la création, l'acquisition, la prise en location gérance libre de tout fonds de commerce de service après vente, dépannage d'électroménager, petit électroménager, vente de pièces détachées. Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Clause relative aux parts sociales : dispense d'agrément pour les cessions aux associés, conjoints, ascendants et descendants. Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales dans tous les autres cas.

Exercice social : commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le gérant.

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 février 2011 fait à SERRA DI FERRO,

- Madame GIUSTINIANI Blanche veuve POGGIONOVO, demeurant à SOLLACARO (Corse du Sud), lieudit hameau de Calvèse - Madame Paule POGGIONOVO épouse NICORINI, demeurant 31 avenue Hector Otto - L'Escorial 909 - 98000 MONACO,

Ont donnés en location-gérance à :

La Société FRAMA, SARL en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés d'Ajaccio, Un fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant sis et exploité à Serra di Ferro - Porto Pollo, 20140 Serra di Ferro, Pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, la SARL FRAMA, représentée par M. François-Marie DESANTI exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour unique insertion,

Le loueur.

**L'INFORMATEUR
 CORSE NOUVELLE**

FAX : 04 95 32 02 38



32

RESULTAT DE MARCHÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse
direction de l'Administration Générale
22, cours Grandval B.P. 215,
Contact : marie-Laure Montaz-Rosset,
à l'attention de M. le président du Conseil exécutif,
F-20187 Ajaccio Cedex 1 - Tél. (+33) 4 95 51 64 64.
E-mail : marie-laure.montaz-rosset@ct-corse.fr. Fax (+33) 4 95 51 67 80.
Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.corse.fr>.

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché :

prestations de services susceptibles d'être fournies par une agence de voyage pour les besoins de la Collectivité territoriale de Corse.

Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Services.

Catégorie de service : n°20.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : corse.

L'avis implique :

La conclusion d'un accord-cadre.

Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

prestations de services susceptibles d'être fournies par une agence de voyages à l'occasion de déplacements des élus de la Collectivité Territoriale de Corse, des membres du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, ainsi que du personnel territorial et des personnalités invitées, à savoir : la fourniture de titres de transport (avion, bateau, train), réservation d'hôtels en France et à l'étranger, réservation de véhicules de location, réservation de taxi, etc.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 63510000.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)

Valeur totale finale du ou des marché(s) :

Valeur : 360.000 euros.

Hors TVA.

PROCEDURE

TYPE DE PROCEDURE

Type de procédure : Ouverte.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1. valeur technique. Pondération : 60.

2. prix. Pondération : 40.

Une enchère électronique a été utilisée :

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Avis de marché

Numéro de l'avis au JO : 2010/S 153-236942 du 10/08/2010.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ n° : 1029

INTITULÉ : Prestations de services susceptibles d'être fournies par une agence de voyages à l'occasion de déplacements des élus de la Collectivité Territoriale de Corse, des membres du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, ainsi que du personnel territorial et des personnalités invitées, à savoir : la fourniture de titres de transport (avion, bateau, train), réservation d'hôtels en France et à l'étranger, réservation de véhicules de location, réservation de taxi, etc.

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 6 janvier 2011

NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 3

NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE

DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE :

KALLISTOUR VOYAGES, 6 avenue Mal Sebastiani BP63, F-20200 Bastia.

INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Valeur totale finale du marché :

Valeur : 360.000 euros. Hors TVA.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

AUTRES INFORMATIONS :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 18 février 2011.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution n° : 153 B, annonce no 87 du 10 août 2010.

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex 1.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

Introduction des recours :

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Affaires Juridiques

22 Cours Grandval B.P. 215

F-20187 Ajaccio Cedex 1.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 18 février 2011.

54

La SCP MORELLI MAUREL et Associés

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance

JEUDI 7 AVRIL 2011 à 8 HEURES 30

Commune de LECCI, Domaine de Saint Cyprien, la parcelle cadastrée AE 155 (7a 43), et les constructions y édifiées.

Soit une villa d'un étage sur rez-de-chaussée, avec garage et local technique accolés, et jardin arboré.

Au rez-de-chaussée : entrée, grand séjour, cuisine, couloir deux chambres, salle de bain, salle d'eau, et accès au garage - A l'étage : mezzanine salon, trois chambres, dressing, couloir, une salle d'eau et un WC, grande terrasse.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", pour consultation).

MISE A PRIX : 250.000,00 euros
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. "Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio,
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,
le 21 février 2011,
Pour extrait.

04

Département de la Haute-Corse

Commune de FARINOLE

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

1ère parution,

En application des dispositions de l'arrêté municipal n°03/2011 du 11 février 2011, le zonage de l'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 29 jours du 15 mars au 12 avril 2011 inclus, **Mme ISTRIA Laetitia**, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de Farinole aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie de Farinole lequel les annexera au registre

- **Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie les :**

Mardi 15 mars 2011 de 08h30 à 11h30

Vendredi 25 mars 2011 de 14h00 à 17h30

Vendredi 01 avril 2011 de 14h00 à 17h30

Mardi 12 avril 2011 de 08h30 à 11h30

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

47

COMMUNE DE BONIFACIO

AVIS AU PUBLIC

La commune de Bonifacio informe le public qu'en exécution des arrêtés conjoints du préfet maritime de la Méditerranée et du préfet de Corse du Sud, n° 2011031-0004 en date du 31 janvier 2011 portant autorisation temporaire et n° 2011031-0005 en date du 31 janvier 2011 portant règlement de police, il sera procédé à la mise en place par la commune d'une zone de mouillages et d'équipements légers sur le domaine public maritime dans l'anse de la Caténa.

Les pièces du dossier et plan d'implantation sont consultables en mairie.

Dans un délai de deux mois à compter du présent avis, les arrêtés d'autorisation et de règlement de police de cette zone de mouillages et d'équipements légers peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le préfet de Corse, préfet de la Corse du Sud soit contentieux auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Bonifacio, le 22 février 2011,
Le Maire, **Jean Charles Orsucci**.

Notre Site Internet :

www.corse-information.info

NETTOYAGE ATOUT SERVICES

SARL au capital de 1000 euros
Siège : Immeuble Kellerman I
Avenue Maréchal Lyautey
20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2011 à Ajaccio, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : NETTOYAGE ATOUT SERVICES

Siège : Ajaccio 20090 (Corse du Sud), Immeuble Kellerman I, Avenue Maréchal Lyautey

Objet : Nettoyage de locaux et prestations de services

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : DODDOLI Patrick, né le 11 janvier 1964 à Ajaccio (2A), demeurant à Ajaccio 20090 (Corse du Sud), Immeuble Kellerman I, Avenue Maréchal Lyautey

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,
Le représentant légal.

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia

Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

BOULANGERIE

VENTURA PERE ET FILS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 39.636,74 euros
Siège : Pietranera - San Martino di Lota
20200 Bastia
324 844 737 RCS Bastia

L'A.G.E réunie le 15 Février 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Barthélemy VENTURA, demeurant PIETRANERA - SAN MARTINO DI LOTA - 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à PIETRANERA - SAN MARTINO DI LOTA - 20200 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

ABONNEZ-VOUS

A "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros
1 AN = 42 euros

COSTA SERENA MULTISERVICES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Porté à 10.000,00 euros
Siège social : C/O M. BERTRAN Jean Patrick,
20240 Chisa - 507 832 293 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 17 janvier 2011, enregistrée à la recette des impôts de Bastia, le 18 février 2011, Bordereau 2011/231, case n°1, a décidé d'augmenter le capital social de 9000,00 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à dix mille euros (10.000,00 euros)

Pour avis,
La Gérance.

UNIQUE INSERTION

Suivant acte SSP en date à AJACCIO du 22 février 2011, enregistré à AJACCIO R.D. le 23 février 2011, Bordereau 2011/131, Case n° 2, Monsieur LAREDO Sylvain, demeurant à AJACCIO (20090) 109, Cours Napoléon Résidence L'Amirauté, Bt A, a cédé à la SARL en cours de formation "INTERFACE 2A" au capital de 5.000 euros, dont le siège social est à AJACCIO, 6 et 8, Avenue Président Kennedy, le fonds de commerce de "Création multimédia, développement de site internet et communication", au nom commercial "INTERFACE", dont il est propriétaire à AJACCIO 6 et 8, Avenue Kennedy, moyennant le prix principal de 22.000 euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 16.800 euros

- aux éléments corporels pour 5.200 euros

La prise de possession et l'entrée en jouissance ont été fixées au 22 février 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social de la S.C.P. d'Avocats "LENTALI-PIETRUDUCOS", sis à AJACCIO (20000) 60, Cours Napoléon, "A Piazzetta", où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

J.M.L.

S.A.R.L. au Capital de 7.500 euros
Siège Social : Lotissement Pasqualini,
Lieu dit Vergale - 20290 Lucciana
R.C.S : Bastia 484 228 051

Aux termes d'une délibération en date du 21/02/11, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer l'ancien objet social de la société et de le remplacer par : "Prise en location-gérance d'un fonds de commerce de station service, sous l'enseigne "ESSO-SERVICE LE PRADO", ayant pour objet la distribution de tous produits énergétiques, lubrifiants articles et produits divers destinés notamment aux véhicules et aux automobilistes et, accessoirement, d'une part, toutes activités et services annexes ou complémentaires se rattachant à la vente de ces produits et articles, tels que les opérations et prestations de pose, de contrôle, de réparations, d'échange de pièces et d'accessoires des véhicules et, d'autre part, la distribution de tous produits alimentaires"

Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

La Gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à San Nicolao du 24.02.2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GAELEVA

Capital : 1000 euros

Siège : Rte de la Mer, Moriani-Plage, 20230 San Nicolao

Objet : Distribution, vente vêtements, maillots de bains, bijoux, accessoires, mode, meubles, bibelots.

Durée : 10 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : M. Santini Jean Joseph, demeurant Villa Tosi, 20221 Santa Maria Poggio

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

Suivant acte sous seings privés en date du 28/1/2011, à PARIS, enregistré à la Recette des Impôts de Porto Vecchio le 16 février 2011, bordereau n° 2011/61 case n° 1, la société KLOSS NOUVELLES ENERGIES, SARL au capital de 5.000 euros, ayant son siège social 10, Place de la Joliette Espace Provence, Les Docks Atrium 10.3, 13567 MARSEILLE CEDEX, 492 378 526 RCS Marseille, a cédé, à effet au 28/01/2011 (sous conditions suspensives), à la société FRANCOLU PARC SOLAIRE - BONIFACIO SNC au capital de 100 euros, ayant son siège social 10, Place de la Joliette Espace Provence, Les Docks Atrium 10.3, 13567 MARSEILLE CEDEX 02, 528 002 827 RCS Marseille, les droits de projet et le client potentiel pour le site sis Route Nationale 198, Lieudit Francolu, 20169 BONIFACIO, moyennant le prix de 367.000 euros HT.

Les oppositions seront reçues par M. Noël Roghi, Route de Pintarella, Marchoni, 20169 BONIFACIO pour la validité avec une copie à adresser au siège social du cédant et pour la correspondance au siège social des parties. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales requises.

ELISABETH FLEURS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 21342,86 euros
Siège : Cité Aurore - Lupino - 20600 Bastia
Siret : 305 406 381 00023

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 10 février 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er mars 2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Ferrari Paule épouse Giovannoni, demeurant Chemin du Pinello, Route d'Agliani, 20600 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à : Chemin du Pinello, Route d'Agliani, 20600 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MONTICELLO en date du 15 février 2011, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FOREST DANIEL

Siège social : MONTICELLO (Corse) 22, LOTISSEMENT OLIVADIA 2

Objet : montage et installation de piscines, équipements, plomberie et électricité liés à cette activité entretiens de piscines recherche fuites piscines (revêtement, canalisation maintenance disconnecteurs achats, ventes de matériel d'équipements de piscine

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 2000 euros

Gérance : Monsieur DANIEL FOREST, demeurant à MONTICELLO (Corse) 22 LOTISSEMENT OLIVADIA 2,

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention, la gérance

Suivant acte sous seings privés en date du 28/1/2011, à PARIS, enregistré à la Recette des Impôts de Porto Vecchio le 16 février 2011, bordereau n° 2011/61 case n° 2, la société KLOSS NOUVELLES ENERGIES, SARL au capital de 5.000 euros, ayant son siège social 10, Place de la Joliette Espace Provence, Les Docks Atrium 10.3, 13567 MARSEILLE CEDEX, 492 378 526 RCS Marseille, a cédé, à effet au 28/01/2011 (sous conditions suspensives), à la société CAMPO LONGO PARC SOLAIRE - BONIFACIO SNC au capital de 100 euros, ayant son siège social 10, Place de la Joliette Espace Provence, Les Docks Atrium 10.3, 13567 MARSEILLE CEDEX 02, 527 995 021 RCS Marseille, les droits de projet et le client potentiel pour le site sis Lieudit Campo Longo, 20169 BONIFACIO, moyennant le prix de 133.000 euros HT.

Les oppositions seront reçues par M. Noël Roghi, Route de Pintarella, Marchoni, 20169 BONIFACIO pour la validité avec une copie à adresser au siège social du cédant et pour la correspondance au siège social des parties. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales requises.

CHANGEMENT DE GERANT

Par A.G.E du 08.02.2011, les associés de la Société SOCIETE INTERNATIONALE DE CONSEILS D'ORGANISATIONS ET DE MANAGEMENTS dont le Siège Social est - Route de POGGIO ABBAZIA - 20243 Prunelli di Fiumorbo - Bastia N° RCS 435 176 854 - N° de gestion 2001 B 105 « Bastia » Ont pris acte de la démission de Monsieur Fabrice BERTONE de son poste de Gérant et ont nommé en remplacement Monsieur Antoine BERTONE dont l'adresse est "Route de POGGIO ABBAZIA à Bastia - 20243 Prunelli di Fiumorbo" à compter du 15.02.2011. Les formalités seront effectuées au Tribunal de Commerce de Bastia

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location gérance consenti par M. Guillaume GAYET, route de la Plage, 20147 Partinello à Mme Sandrine Denis, Les Résidences de Santa Lina, Bât. E, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio, portant sur un fonds de commerce de restaurant sis et exploité Plage de Caspiu, 20147 Partinello, connu sous l'enseigne PUNTA ROSSA, a pris fin le 2 janvier 2006.

Cross de Bagheera

L'organisation a fait l'unanimité, mais, sur le plan des résultats sportifs, l'A.J.B a trinqué ... !

Certes, il y eut Mourad Amdouni ! Il fit le show, et, sur ses terres, imposa sa loi. Sa victoire concluait une journée célébrée par tous les participants, comme exceptionnelle, à ce niveau de la compétition, et comme une répétition pour d'autres rendez-vous ...

Ces appréciations aussi réconfortantes qu'elles aient pu être pour les organisateurs et aussi justifiées, n'en ont pas moins empêché les dirigeants de l'**Athlétic Jeunes Bastia** d'analyser les résultats sportifs du club avec lucidité.

En effet, depuis plus de dix ans, pour la première fois, les **Rouges et Verts** sont absents des «*Podiums*» individuels et par équipes dans les catégories des Cadets et des Juniors, et, aussi chez les Séniors homme, malgré les belles rentrées de «**Momo**» **Bojattoy** derrière l'intouchable **Mourad Amdouni**, et d'athlètes comme **Hakim Aoutilaft**, **Hakim Bouchafra** ou l'Espoir **Brahim Nassi** ! La blessure, en course, de **Julien Bartoli** aura pesé lourd et pour l'athlète – malheureux de cette mésaventure, survenue, chez lui, en **Corse**, devant sa famille qui avait effectué le déplacement, aussi – et, pour l'équipe dans laquelle **Julien** pouvait prétendre se positionner entre **Mourad** et «**Momo**» !

Il fallait bien une ombre, à **Bagheera** ! Les résultats d'ensemble des athlètes «**Rouges et Verts**» !

D'autres s'en contenteraient. A l'**A.J.B**, on préfère rester les pieds sur terre, pour repartir du bon pied !

Petite délégation de l'A.J. Bastia à Paray-le-Monial, mais qui sait ... !

Certes, dix athlètes de l'**A.J.B** effectueront le déplacement, en **Bourgogne**, le samedi 26 février pour le dimanche 27 février, à **Paray-le-Monial**, disputer les **Finales Nationales**, avec un onzième athlète, le cadet **Majid Arbib** qui a bénéficié, d'une qualification exceptionnelle – ayant été contraint à l'abandon, au début de sa course, à **Bagheera**, victime d'une grippe tenace.

Chez les dames, **Muriel Gasnier** et **Hasna Benanaya**, dans le cross court, ont des points à gagner. La junior, **Sarah Chaouch** aura plus de mal à bien figurer. Mais, sa détermination est grande à vouloir se secouer !

Quant à la cadette, **Candice Guidicelli**, elle aura l'occasion de se repositionner dans un haut du tableau pour lequel ses qualités la prédisposent !

Chez les hommes, **Mourad Amdouni** fait parti des favoris pour le titre en Elite. Malgré une semaine où il a dû soigner quelques indispositions physiques, **Mourad** aura eu tout loisir pour récupérer et cela peut être déterminant pour ce qui l'attend, à **Paray-le-Monial**. Il abordera avec confiance, cette échéance, mais sans pression !

Dans son sillage «**Momo**» **Bojattoy** tentera de confirmer son retour vers le haut niveau. Et l'espoir **Brahim Nassi**, sans complexe, devra s'employer à grignoter les places.

Chez les juniors, **Faouzi El Yaagoubi** doit se retrouver. Il devrait être mieux qu'à **Bagheera**. Tout comme le cadet **Karim Chahouchi**. Quant à **Majid Arbib**, il devra justifier la confiance qui lui est faite !

Délégation réduite. Détermination au zénith !

Alors ... !

Samedi 26 et dimanche 27 février à Bompas, Pré-France «Jeunes» en salle :

L'espoir, **Jennie El Majjouti** au triple saut, la junior **Anissa Ouerghi** sur **60m** et **200m** et la cadette **Zeyna Diallo**, sur **400m** et **triple saut**, seront en lice pour une qualification à la **Finale Nationale**, ainsi que l'espoir **Jean-Baptiste Biancamaria** au **poids** et le junior **Sami RIAHI** à la **hauteur** et au **poids**.

SALLE

France-Elite, à Aubières

Nicolas Fillon, 2^e de sa série en **47''38**, n'a pu passer en **Finale**. Il améliore son meilleur chrono, en salle, de la nouvelle saison, sans pour autant poursuivre en **Finale**.

Partie remise à ce vendredi 25 février, au **Meting de Metz**.

Pré-France, à La Garde

Jean-Baptiste Biancamaria, à **La Garde**, lors des **Pré-France des Lancers Longs**, a battu son record personnel au **Disque**, avec un lancer à **36m72**, prenant la 2^e place chez les Espoirs alors qu'il n'a pu faire mieux au **Javelot** que **50m74**, ce qui lui vaut la 3^e place, au classement Espoir.

Résultats des autres athlètes insulaires

Bartoletti Serena, la Cadette du **CAA**, a pris la 3^e place au concours du lancer de **Disque**, **27m22** ; **Amdaa Rizlaine** de l'**ASP-VA** a pris la 2^e place au **Disque** chez les Juniors, (**39m85**, établissant un nouveau **Record de Corse** de la Catégorie), et au lancer de **Javelot** avec un jet à **37m50**, a pris également, la 2^e place.

Chez les Cadets, **Alexandre Brunelli** du **C.A. Propriano**, a lancé le **Disque** à **35m10**, prenant la 4^e place du concours et la 5^e place au **Javelot**, avec **39m39** ; alors que le Junior **Jean-Charles Taverot**, du **C.A. Propriano**, lançait le **Javelot** à **46m90** tout en prenant la 6^e place.

Le Challenge Lisandru Filippi à l'A.J. Bastia

Le premier **Challenge Lisandru Filippi**, du nom du regretté fils de **Marie** et **Ange Filippi**, brutalement arraché à leur affection et à l'estime de tous dans un accident de la route survenu le 27 février 2010, dans sa dix neuvième année, a été remporté par l'**Athlétic Jeunes Bastia** et remis en garde à la famille **Filippi**, à **Bagheera**, à l'issue d'un Podium où l'émotion était au rendez-vous, quand **M. Séverin Medori**, maire de la Commune, a remis le **Challenge** aux époux **Filippi**, après que **Pierre Bartoli** ait expliqué le sens de ce **Challenge** et sa portée.

Le Cross-Country de l'AJB à Bagheera, vu par un non sportif

Un grand déploiement de moyens autour de quelques hommes motivés aura permis un cross country de très haut niveau dans les champs de Bagheera, ce complexe cher à Ange Filippi, situé à Bravone, sur la commune de Linguizzetta. Il s'agissait de la demi-finale des championnats de France de cross de l'arc méditerranéen.

Pas une petite chose. Cette compétition laisse-t-elle espérer la finale. Rien n'est moins sûr, mais rien ne s'y oppose au vu de l'organisation militairement débonnaire autour de **Pierre Bartoli**, le président de l'**AJB** et organisateur principal soutenu sans faille par la Ligue Corse d'Athlétisme. **Pierre** a su s'entourer des personnes compétentes et surtout juger rapidement quel était le déploiement nécessaire et suffisant à la réussite de l'opération.

Outre les résultats qui sont quand même le but de l'opération, il reste le côté baraque à frite qui n'a pas été négligé et les diverses «tentes» qui ont fleuri sur le champ avaient toutes leur destination précise. Des espaces de repos étaient aménagés alors que les kinés, dont il faut souligner la constance, œuvraient à un rythme soutenu pour réparer les petits bobos.

Rythme tout aussi soutenu dans l'organisation totalement transparente : regroupement des concurrents en ligne, départ, arrivée, comptage tout au long, classement immédiat et en route pour le podium afin de recevoir les différents prix. Un podium fleuri qui trônait au centre du champ et sonorisé par les établissements Planet - soutenant le brio des deux duestistes du micro que sont l'inclassables, **Jean-Pierre Buix** et **Kamel Amiri**.

Et il faut le souligner sans ambages, le tout avec le sourire de la mission dominée et bien remplie. Ambiance bon enfant qui ne laissait aucune place à l'improvisation. Efficacité avant tout était le maître mot de la démarche.

Les tentes qui se dressaient dans les champs et les coureurs en action donnaient un spectacle haut en couleurs orchestré au millimètre et à la seconde. A la limite du surréalisme tant la démarche était osée. Organiser un cross-country dans un champ d'abricotiers dont les travées entre les arbres sont les pistes : un pari ? Un défi ? En tous points une réussite.

Des féminines au top

Sans misogynie aucune, il faut reconnaître que les équipes féminines étaient de toute beauté : des corps parfaits dans des tenues étudiées ; on se serait cru parfois à un concours de beauté. Ce qui n'avait aucune incidence sur les performances de la gente féminine au demeurant plus qu'honorables.



Des lignes de crête hautes en couleurs



Le peloton de la dernière manche qui traquait sans résultat Amdouni

Le sport, vecteur de liberté, vecteur d'égalité, a une fois de plus surmonté toutes les barrières, pour mixer des gens venants d'horizons divers, sans qu'aucun ne soit différent de l'autre, unis dans une compétition, égaux dans leurs souliers, si proches, mais sans concession quand au résultat à obtenir et obtenu.

L'hommage à Lisandru

Le challenge **Lisandru Filippi**, une dure épreuve pour le président **Bartoli** et les parents de **Lisandru**. On rappellera, «*in memoriam*», de la plaquette informative de la manifestation : «*Il était jeune, la vie lui offrait ses plus beaux chemins d'avenir... Lisandru, disparu dans sa 19^{ème} année. Incommensurable douleur ! Perte du fils, du frère, du petit fils, du neveu, du cousin du camarade-ami tant aimé. Dans ce domaine de Bagheera où il repose, il continue à inspirer les siens*».

C'est sans doute ce que l'on retiendra et sans doute ce qui a aidé **Pierre Bartoli** à rester «*digne*» tout en ne cachant pas ses émotions lorsqu'il a donné l'accolade à **Angie** et à son épouse **Marie**. Sans doute aussi ce qui lui a donné le courage de leur dire que ce challenge, cette fête que l'on associe à ce fils prématurément disparu, est peut-être une aide, un soutien sur la manière de faire leur deuil, non pas pour oublier mais pour rationaliser, associer, intégrer cet immense malheur, cette immense absence irremplaçable. Si cela a toujours un sens, si cela est possible ! Curaghju.



Beaucoup de courage pour la Cervionaise Isabelle Carlotti

Championnat National U 17

O.G.N.Nice bat l'A.J.B 3 à 0

Les jeunes joueurs de l'AJ Biguglia ont montré de belles facettes lors de cette rencontre face à une belle phalange niçoise, fort bien organisée.

Malgré un temps pluvieux, les insulaires se montraient à la hauteur des locaux, beaucoup plus réalistes, certes, mais qui avaient bien du mal à les déstabiliser.

Pratiquant le contre, les poulains de l'entraîneur **Joseph Casanova** parvenaient à contenir leurs solides rivaux quelque peu surpris par les attaques rapides des **Bigugliais**, ceux-ci laissant peu d'espace entre les lignes et les intervalles, obligeant les **Niçois** à jouer long pour trouver l'ouverture. Ils allaient y parvenir à la 31^{ème} minute, suite à un coup franc excentré botté par **Rafetranina** dans la surface ; **Caddy**, seul devant le gardien **Marco Palma**, tirait dans le petit coin et ouvrait le score pour les **Niçois**.

Un but qui fut longuement contesté par les insulaires qui réclamaient le hors-jeu, l'arbitre **Laurent Romain**, après avoir consulté son adjoint, accordant le but.

L'**AJ Biguglia** continuait à faire de la résistance et suite à un contre, **Roussel** prenait de vitesse la défense locale et se trouvait seul face au gardien niçois **Chialvo** (40^{ème}). On croyait à l'égalisation mais le solide gardien local parvenait à détourner en corner. Une belle occasion de perdue. La mi-temps intervenait peu après.

En deuxième période, la pluie venait se joindre à la partie de bonne qualité mais on assistait au même scénario.

Les **Niçois** dominaient mais se heurtaient à une défense bien regroupée autour de l'excellent gardien de but **Marco Palma**, toujours aussi autoritaire.

Mais à la 65^{ème} minute, un coup franc près du poteau de corner, tiré par **Lavigne**, trouvait la tête de **Maupay** au deuxième poteau et ce dernier fusillait **Palma** qui ne pouvait détourner.

Arbitrage de Laurent Romain.

Buts de **Caddy** (31^{ème}), **Maupay** (65^{ème}), **Hassen** (78^{ème}).

C'était la délivrance pour les **Niçois** car les **Bigugliais**, en procédant en contre, s'étaient, eux aussi, créé quelques belles occasions qui auraient pu relancer la partie. Dommage.

A la 78^{ème} minute, **Hassen** venait clôturer cette rencontre jouée dans un excellent esprit sur un terrain devenu très glissant. Les spectateurs locaux ont applaudi les jeunes insulaires qui ont tenu tête aux locaux malgré le mauvais temps qui rendait le terrain très lourd. Ils ont montré beaucoup d'envie, de détermination et de courage.

Ils méritaient un peu mieux que cette défaite mais on voit de plus en plus une progression constante, mentale et tactique. Ils sont incontestablement sur le bon chemin.

Joseph casanova fier de ses poulains

Il déclare : «*Malgré la défaite, je suis fier de la belle prestation de mes poulains qui ont montré beaucoup de bonne volonté. Dans cette opposition, tous ont montré beaucoup d'envie et de détermination. Des critères qui nous ont fait souvent défaut à l'extérieur.*

Le plan de travail mis en place a très bien fonctionné. Le petit détail à ce niveau est important et a fait la différence. Dommage pour ce premier but qui, à nos yeux, était nettement hors-jeu. L'erreur est humaine. Malgré cela, mes joueurs n'ont pas baissé les bras. Un point important car d'habitude, à l'extérieur, on lâchait prise trop souvent. Et pour positiver, je dirais que nous progressons tactiquement et j'en suis très heureux pour tous les garçons. »

On rappellera aussi que la rencontre contre **Le Pontet**, prévue le dimanche 27 février, a été reportée au dimanche 6 mars à **Biguglia**.

Division d'Honneur

Sud-Foot s'impose à Biguglia où le temps presse...

Cette rencontre très importante pour les **Bigugliais** privés de leurs meilleurs éléments s'annonçait très difficile et fut jouée sous un déluge continu. Les locaux, qui se mesuraient au **Sud Foot**, connaissaient, dès l'entame, un départ laborieux, **Grincourt** étant contraint de repousser des frappes très puissantes des visiteurs.

Dès la 10^{ème} minute, c'était **Monteferrario** qui détournait de la tête le ballon sur le poteau.

Juste avant le repos, après une erreur défensive des locaux, **Monteferrario** se présentait face au gardien **Grincourt** mais ratait le cadre.

Dès la reprise, les locaux revenaient avec un tout autre état d'esprit et **Peroja** se heurtait à l'excellent **Costa**. Dans cette deuxième période, l'**AJB** inquiétait le gardien **Costa** mis au supplice par **Francheschetti**.

Mais sur le contre qui suivait, **Aubanel** débordait puis centrait pour **Nicolai** qui dévissait complètement sa frappe.

En fin de rencontre, le jeu allait s'intensifier.

A quatre minutes de la fin, suite à un ballon en profondeur pour **Duchesne**, **Costa** anticipait et prenait le ballon avec les mains en dehors de la surface.

La sanction était immédiate puisque les **Sudistes** allaient se retrouver à dix contre onze. Malheureusement, les locaux ne savaient pas

Stade Paul Tamburini : Sud Foot bat AJ Biguglia 1 / 0

Arbitrage de **M Luneteau** assisté de **MM Canale et Oukatou**.

But : **Monteferrario** (90^{ème}) pour le **Sud Foot**.

tirer profit de cet avantage et à la 90^{ème} minute, **Monteferrario** ajustait **Grincourt** d'une magnifique tête et donnait sur le fil la victoire aux sudistes qui réalisaient la belle affaire avec ces quatre points.

Coté **Bigugliais**, les choses deviennent de plus en plus compliquées car la situation est de plus en plus délicate.

Il faudra se ressaisir avant qu'il ne soit trop tard. L'équipe du Président Charles Sauli a les moyens techniques pour se tirer de cette mauvaise position au classement.

SOS RAMONAGE

DOMINIQUE CRISTIANI

06 03 29 66 18

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vous vivez en pleine confiance avec votre partenaire. Sa fidélité et sa tendresse sont des valeurs que vous appréciez. **Affaires** : Vous vous heurtez à un collègue critique. Essayez quand même de ne pas envenimer la chose. **Santé** : La forme est de retour.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 7. **Cœur** : Vous êtes tracassé sans savoir pourquoi. Il serait bon d'en parler aux membres de votre famille qui pourront vous aider. **Affaires** : Beaucoup de questions attendent des réponses. Soyez méthodique pour les apporter. **Santé** : Pensez à vous relaxer un peu plus.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 1. **Cœur** : Le dialogue et la franchise sont nécessaires. Votre partenaire appréciera que vous lui disiez tout ce qui vous contrarie. **Affaires** : Des collègues s'énervent. Essayez de conserver un équilibre bien nécessaire. **Santé** : Vous ne pouvez vraiment pas vous plaindre.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 4. **Cœur** : C'est dans les difficultés que vous éprouverez la force de vos sentiments. Tout ira mieux dans quelques jours. **Affaires** : Rien de bien stimulant ces derniers temps. Contentez-vous d'assurer les travaux essentiels. **Santé** : Surveillez l'état de vos yeux.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 9. **Cœur** : Vous aimeriez vivre votre indépendance, mais en couple. N'oubliez pas que certaines concessions seront nécessaires. **Affaires** : La concurrence dévoile un nouveau produit. Ne tardez pas à avoir vous aussi de nouvelles idées. **Santé** : Une légère fatigue.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous êtes trop peu présent aux yeux de certaines personnes de votre famille. Essayez de leur consacrer plus de temps. **Affaires** : Vous êtes pleinement motivé pour votre travail. Profitez-en pour avancer dans vos dossiers. **Santé** : Tout va très bien.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 0. **Cœur** : Vous vous sentez un peu seul. Il faudrait sortir et voir du monde pour avoir une chance de rencontrer quelqu'un. **Affaires** : Votre travail vous semble un peu morne. Cherchez donc ce qui pourrait l'agrémenter. **Santé** : Couvrez-vous bien pour sortir.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 8. **Cœur** : On vous apprécie pour votre humour. Vous passez d'excellents moments entouré de vos meilleurs amis. **Affaires** : Quelques contrariétés vite oubliées. Vous évoluez dans une ambiance de saine collaboration entre collègues. **Santé** : Moral excellent.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Climat affectif sans ombre. Tout va pour le mieux dans un couple que les autres qualifient d'harmonieux. **Affaires** : Vous consacrez trop de temps à des petits problèmes. Sériez les affaires et choisissez les plus importantes. **Santé** : Maux de tête.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

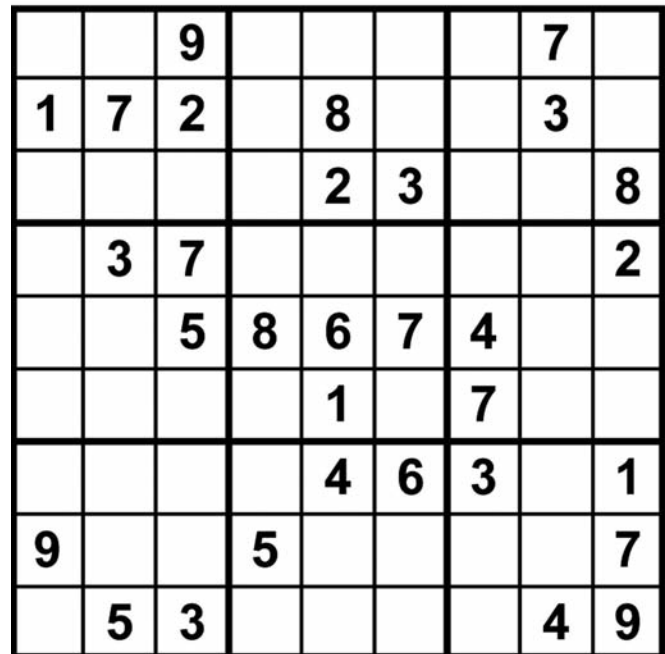
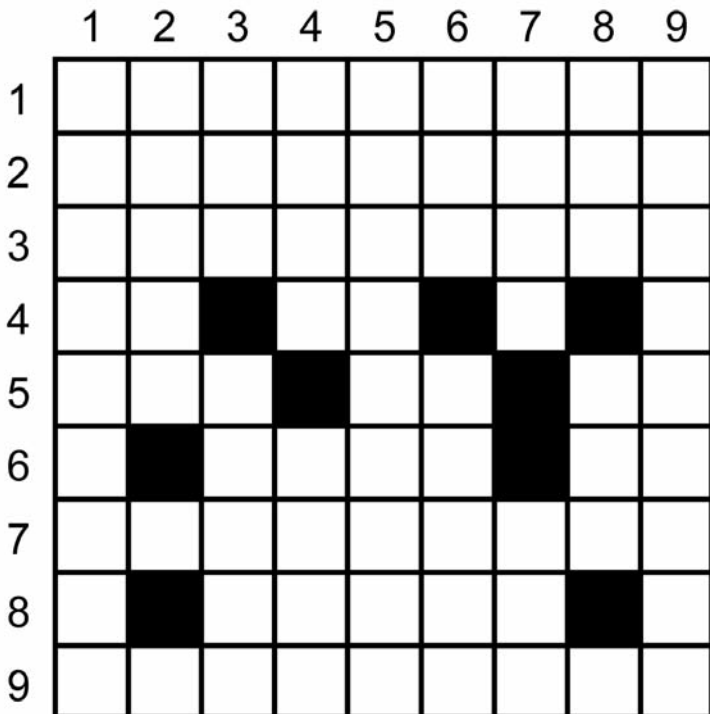
Chiffre : 6. **Cœur** : Une personne oubliée va revenir dans votre vie. Il vous sera bien agréable de retrouver des souvenirs enfouis dans votre mémoire. **Affaires** : Surcharge passagère. Essayez de ne pas vous démotiver pour autant. **Santé** : Un surplus de stress.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 5. **Cœur** : Ne cherchez pas à dissimuler vos sentiments. D'ailleurs, tout le monde s'est rendu compte de votre attirance pour une certaine personne. **Affaires** : Faites preuve d'audace. Il faut aller de l'avant pour réussir. **Santé** : Mangez des fruits au dessert.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 1. **Cœur** : Tout va très bien du côté des amours. Vous avez trouvé le partenaire qui vous apporte l'équilibre qui vous manquait. **Affaires** : Vous vous sentez à l'aise. Attention cependant à ne pas prendre du retard. **Santé** : Le froid est votre pire ennemi.

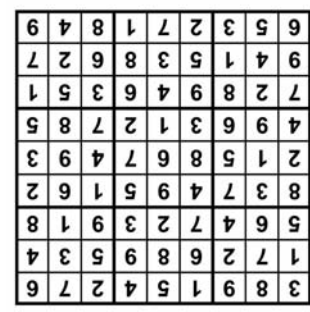
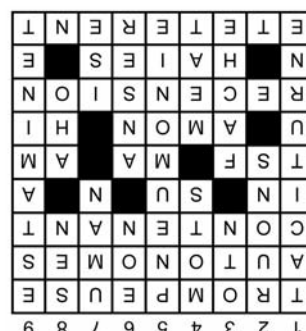


Horizontalement

1. Fausse.
2. Ils se suffisent à eux-mêmes.
3. Récipient.
4. A la mode. - Connu.
5. Vieille radio. - Possessif. - Matin.
6. Dieu d'Egypte. - Dans le rire.
7. Comparaison d'une édition.
8. Ensemble d'arbustes.
9. Privèrent de chef.

Verticalement

1. Taiseux.
2. Regimbons.
3. Ton sens dessus dessous. - Irrité.
4. Substantifs. - Orifice.
5. Maladie.
6. Chevalier hors du commun. - Munir d'une anse.
7. En Ukraine. - Golfe du Japon.
8. Monnaie jaune. - Ecrivain finlandais.
9. Bar.



A Settimana

9^{ème} semaine de l'année

du 25 février au 3 mars 2011

Les fêtes : le 25, Roméo - le 26, Nestor - le 27, Honorine, Léandre - le 28, Romain, Antoinette - le 1^{er}, Aubin - le 2, Charles-le-Bon, Mélanie - le 3, Guérolé, Marin.

9^{ésima} settimana di l'annu

da u 25 ferraghju a u 3 marzu 2011

E feste : u 25, Rumeu - u 26, Nestori. Purfiriu - u 27, Unurina. Leandru - u 28, Rumanu - u 1^{er}, Albinu. Eudossia - u 2, Carlu u bravu - u 3, Marinu.

L'info insolite

Demande en mariage par autobus

Il a coûté à Mark, jeune postier de Canton, dans l'Ohio, la somme de 300 dollars (222 €) pour faire une demande en mariage pour le moins originale. Il déjeunait avec sa petite amie dans un restaurant quand un autobus s'est arrêté devant celui-ci, sur lequel elle a pu lire : «**Laura, veux-tu m'épouser ?**». Puis, en plus petits caractères : «**Tu feras de moi l'homme le plus heureux du monde**». Laura a dit oui, mais l'histoire ne dit pas s'ils se sont rendus en bus à la cérémonie.

Accouchez en silence, svp !

Les sages-femmes de la maternité de Skövde, en Suède, se sont plaintes auprès de la médecine du travail du niveau sonore insupportable des salles d'accouchement. Après enquête, il a, en effet, été constaté que les cris des parturientes atteignaient parfois jusqu'à 125 décibels, alors que le seuil de la douleur se situe à 120. «*Une adulte devrait pouvoir se contenir, en se mordant par exemple les lèvres au lieu de hurler*», ont-elles suggéré dans le Journal des infirmières.

Au poil !

Les Français se raseront de moins en moins souvent. C'est du moins ce qu'on a constaté les fabricants de rasoirs électriques. Ceux-ci seraient de moins en moins demandés alors qu'on a constaté une hausse significative de la vente des appareils

taillant une barbe de trois jours. «*C'est la poursuite de l'effet Gainsbourg, constate le directeur d'une des marques concernées. Quelques millimètres de poils, même blancs, vous donnent un air plus branché.*»

Bonheur national brut

La majorité des États se fonde sur le «**produit national brut**» (PNB) pour mesurer le niveau de richesse de leurs citoyens. Le petit royaume himalayen du Bhoutan lui a substitué, depuis 1972, la notion de BNB, «**bonheur national brut**». Neuf critères le définissent : culture, éducation, bien-être psychologique, santé, environnement, niveau de vie, activités sociales, usage du temps et bonne gouvernance.

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 26 février 2001**, le mollah **Mohammed Omar**, chef des **Talibans** au pouvoir en **Afghanistan**, fait détruire, malgré les protestations internationales, deux **Boudhas** géants datant du V^e siècle pour la raison que «*toute statue fait insulte à l'islam*».

► **Le 27 février 1997**, le **Philharmonique de Vienne** consent, après 155 ans d'existence, à accueillir des femmes en son sein

► **Le 28 février 1946**, **Jacques Goddet** crée le journal **L'Équipe**, qui paraît alors trois fois par semaine.

► **Le 1^{er} mars 1692**, les prétendues «**sorcières de Salem**» (**Massachusetts**) sont condamnées à la pendaison. En 1956,

Raymond Rouleau racontera leur histoire dans un film avec **Simone Signoret** et **Yves Montand**.

► **Le 2 mars 1969**, l'avion de transport supersonique franco-britannique **Concorde** vole pour la première fois, au dessus de **Toulouse**. Il faudra attendre sept ans avant qu'il n'entre en service régulier

► **Le 3 mars 1842**, aux **Etats-Unis**, la première législation sociale relative au travail des enfants interdit qu'un «**ouvrier**» de moins de douze ans travaille plus de dix heures par jours.

A MÉDITER

«*Il faut rire avant d'être heureux de peur de mourir sans avoir ri.*»

La Bruyère

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

RÉDACTION D'AJACCIO :

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773 - ISSN : 0241-5283

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



UNIVERSITÀ
DI CORSICA

PASQUALE
PAOLI

Centre Culturel Universitaire

CONFERENCE

Introduction
à la géopoétique

KENNETH WHITE



Jeudi 17 mars 2011 à 14 h
Amphi Ettore, UFR Droit
Campus Mariani, Corti

Passion Cinéma

Rendez-vous du **14** au **20 MARS 2011**

au Palais des Congrès d'Ajaccio



Infociné : 06.13.61.10.99 - www.cine2000ajaccio.com

CINÉ 2000